

LUTOPIK

Magazine trimestriel - Numéro 9 - Hiver 2015/2016 - 4 €

ENVIES DE COMMUNE À LA ZAD

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

CARNET DE CHÔMAGE

BD : DÉMOCRATIE ?



SCIENCES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

CHOIX TECHNOLOGIQUES, ORIENTATION DES RECHERCHES, DÉBATS PUBLICS...
COMMENT LES CITOYENS PEUVENT-ILS S'EMPARER DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ?



SOMMAIRE

04 AU CAFÉ DU FAIRE ENSEMBLE

DOSSIER SCIENCES

6. SCIENCES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

9. ENTRETIEN AVEC JACQUES TESTART

12. PAROLES DE CHERCHEURS

16. LES DIFFICILES DÉBATS SCIENTIFIQUES

18. À LYON, DES CHERCHEURS TRAVAILLENT POUR NOUS

20 LU DANS LA PRESSE

22 IVRE, LE MONSTRE EN SPAGHETTIS VOLANT CRÉA LE MONDE

24 ENVIES DE COMMUNE À LA ZAD

28 J'AI TESTÉ POUR VOUS : LA MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION

30 PORTFOLIO : DE LA CIRE AU BRONZE

DOSSIER RÉFUGIÉS

34. ACCUEIL DES RÉFUGIÉS : L'ÉTAT FAIT ATTENDRE LES COMMUNES VOLONTAIRES

36. VVF PROPOSE DES PLACES EN VILLAGES VACANCES

37. QUELS DROITS POUR LES ÉTRANGERS EN FRANCE ?

RETOUR SUR **38**

CLIMAT : QU'Y A-T-IL VRAIMENT DANS L'ACCORD DE PARIS ? **40**

VIVRE SOUS L'ÉTAT D'URGENCE **42**

BD : HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE **44**

Édité par l'association Lutopik Magazine · 2 Sous-la-Côte 25340 Fontaine-lès-Clerval · Imprimé par Le Ravin Bleu · 7 rue Marie Pia 91480 Quincy-sous-Sénart

Directeur de la publication : Guillaume Clerc · Directrice de la rédaction : Sonia Pignet ·

N° CPPAP : 1017 G 91975 · N° ISSN : 2268-7467 · Dépôt légal : Décembre 2015

Ont participé à ce numéro : Caroline Pageaud, qui signe le dessin de Une, et Claire Cordel, celui de la dernière de couverture, Pierre Isnard Dupuy, Clément Barraud, Paul, Nolwenn Weiler, Emilie Massemin, Stoff, Tommy Dessine, Lilie Lestrat, Mariane Liégeois, Komsasly, Emmanuelle Couet, Les Dem's. Merci également à Scribus, Jean-Luc et Michel du Ravin Bleu, à tous nos interlocuteurs, et nos relecteurs, en particulier Anne-Lise.

ÉDITO

Si certains pouvaient encore en douter, les derniers évènements marquent assez clairement l'importance du moment de rupture que nous sommes en train de vivre. Les attentats de Paris ont plongé la France dans un état de sidération et d'effroi, que n'ont pas arrangé les déclarations martiales des dirigeants politiques et l'évocation par Manuel Valls de possibles attaques chimiques et bactériologiques. Une société vulnérable qui prend peur, ce n'est jamais très bon pour la démocratie. L'État sort les muscles, proclame l'état d'urgence et mène des opérations de grande envergure sur son territoire, autant pour rassurer ceux qu'il entend protéger d'une main de fer que pour retourner la peur à ses ennemis.

L'état d'urgence a été voté au nom de la lutte anti-terroriste, mais il n'aura fallu que quelques jours pour que ces dispositions, perquisitions administratives ou assignations à résidence par exemple, soient étendues aux militants écologistes. C'est aussi en son nom que les manifestations en marge de la COP21 ont été interdites. Le récit médiatique qui a suivi le rassemblement place de la République le 29 novembre est tout aussi inquiétant. Les quelques lanceurs de chaussures et de bougies ont occulté la violence et la brutalité des policiers. Les manifestants les plus pacifistes, soit l'immense majorité, ont été dépeints comme des casseurs et des

profanateurs de mémorial, alors même qu'ils le protégeaient, jusqu'à ce que les CRS ne le piétinent pour prendre le contrôle et arrêter toutes les personnes qui se trouvaient encerclées là.

La dérive autoritaire semble dans l'air du temps, comme l'atteste le score du Front National, qui a recueilli plus de 6,8 millions de voix au deuxième tour des élections régionales. Une adhésion qui peut s'interpréter comme l'expression du rejet d'un système jugé à bout de souffle. Mais il est désespéré de constater que l'hypothèse d'un régime fermé, nationaliste et raciste constitue une alternative acceptable pour tant de personnes. Le futur ne s'annonce déjà pas très joyeux, il serait plus terrible encore si nous répétions les erreurs du passé, si la haine et l'intolérance devenaient des instruments de pouvoir.

L'urgence ne fait plus de doute, elle est politique, sociale, climatique... Nous voilà embarqués dans une transition incertaine, à l'heure où le contexte général n'incite pas à l'optimisme. Mais rester tétanisé n'arrangera rien. Il sera peut-être bientôt trop tard si nous ne nous mobilisons pas efficacement et rapidement pour construire ensemble un avenir heureux. Nous avons besoin de débats qui agitent les places publiques, de lieux où puissent s'expérimenter de nouvelles idées. C'est l'heure d'agir pour bousculer ce vieux monde.

JE M'ABONNE À LUTOPIK

4 N° / AN

Remplissez ce bulletin ou envoyez-nous une demande sur papier libre.
Lutopik fonctionne sans publicités ni actionnaires. N'hésitez pas à nous soutenir. Merci !

Par Internet : rendez-vous sur www.lutopik.com à la page abonnement

- Abonnement simple
1 AN : 15€
- Abonnement soutien
1 an : 20€ ou plus

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Email : _____

Je commence mon abonnement au n° : _____

Renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné de votre chèque (à l'ordre de Lutopik Magazine)
Lutopik Magazine - 2 Sous-la-Côte - 25340 Fontaine-lès-Clerval / contact@lutopik.com

AU CAFÉ DU FAIRE ENSEMBLE

Le Café des pratiques semble avoir réussi son pari, ouvrir ses portes à des gens de tout âge, de tout milieu et de toutes les cultures. Chacun peut apprendre ou enseigner des savoir-faire très variés, le tout dans une ambiance chaleureuse !

Avec sa large vitrine où s'affiche le menu, rien, de prime abord, ne différencie ce café d'un autre qui proposerait une restauration le midi. Mais une fois la porte poussée, la décoration évoque plus un atelier d'artiste qu'un troquet. Des poteries sur les étagères, des peintures qui sèchent pendues à des fils, une sorte de grand métier à tisser et un mobilier disparate accueillent ceux qui franchissent la porte du Café des pratiques, ouvert depuis maintenant cinq ans à Besançon. Ce jour-là, quelques personnes âgées ont apporté leur ordinateur portables pour un cours d'informatique et papotent autour d'une table, tandis qu'une petite dizaine d'enfants en tablier sont occupés à fabriquer un bonhomme en gazon dans une autre partie de la grande salle. Dans la pièce d'à côté, des gros matelas amortissent les chutes des mômes qui se jettent joyeusement dessus, au milieu de jouets en libre service.

À l'initiative de ce lieu, Élisabeth et Maki, deux jeunes femmes ayant en commun des enfants en bas âge. La première est plasticienne de formation et fêrue d'éducation populaire. La seconde, qui arrive du Japon où elle était enseignante de français, est mère au foyer créative (elle fabrique des vêtements pour ses enfants, des bijoux, des gâteaux...) et un peu isolée. Alors quand Élisabeth lui suggère de créer un café convivial, Maki accepte rapidement. Ensemble, elles conçoivent un lieu destiné à tous, quelque soit l'âge, le milieu et la culture, et où le « faire » est valorisé. Jardinage, bricolage, artisanat, informatique, cours de langue, lectures publiques, musique, etc., le lieu propose une quinzaine d'ateliers par semaine (plus de 700 par an), et sert des repas faits maison tous les midis. Le rapport entre ces activités ? Elles permettent à chacun d'« exercer ses puissances, selon le concept de Gilles Deleuze », et s'inscrivent dans une culture qui a « d'abord une fonction d'émancipation et d'interrogation critique sur la re-

Au Café des Pratiques, on peut aussi bien prendre un cours d'informatique, décorer des ballons avec ses enfants, réparer ses objets endommagés, que boire un café ou manger le midi.



présentation du monde », rappellent les créatrices du Café des pratiques sur le site Internet.

VALORISER LES PRATIQUES

Les animations sont encadrées par des professionnels ou des bénévoles, et sont le plus souvent gratuites ou comprises entre 1 et 5 €. Les intervenants bénévoles peuvent être payés en pratiques, la monnaie locale, qui permet de fidéliser la clientèle et d'offrir des avantages à ceux qui disposent de peu de moyens grâce à un taux de change avantageux. Parmi les ateliers récurrents, il y a par exemple le Café-répartout. Une fois par mois, et gratuitement, chacun peut apporter ses objets cassés et, avec une équipe de bricoleurs bénévoles, tenter de redonner vie à l'objet au lieu d'en racheter un neuf. « *Aujourd'hui, les objets sont partout et peu chers. On ne prête plus attention à la matière, aux savoir-faire. On voulait valoriser ces pratiques artisanales et artistiques* », explique Élisabeth. Une envie partagée par Maki, même si ses motivations sont différentes. « *Je ne suis pas une militante. Mais j'aime découvrir et faire découvrir. Au Japon, on voit les gens faire, travailler. Ici, ce n'est pas aussi évident, les ateliers sont fermés, les cuisiniers cachés en cuisine.* » Une première réunion d'information en juin 2010 permet de mobiliser une dizaine de bénévoles et de récolter quelques dons, l'association est créée dans la foulée. Aujourd'hui, entre 30 et 40 bénévoles s'investissent régulièrement dans le Café.

Au Café des pratiques, on y croise des mamies et des papis, des parents et des enfants, des gens du quartier ou parfois de beaucoup plus loin. Pour Jean, un retraité du quartier et habitué de l'atelier informatique du jeudi matin, ce moment est l'occasion de se perfectionner sur l'ordinateur, mais surtout, de « *voir du monde, être entouré d'amis et d'enfants* ». À côté, deux mamans dont les enfants jouent sur les coussins discutent autour d'un café, tandis qu'un père et sa fille ont débarrassé un jeu de société. À midi, les tables sont dressées pour le déjeuner par Neelo, une jeune fille en contrat aidé au Café depuis presque deux ans. En plus de faire l'accueil et le service, Neelo, comme les autres employés, encadre des animations et s'investit dans les lieux. En retour, l'expérience



qu'elle a acquise avec les enfants au Café des pratiques lui a permis de valider son CAP Petite enfance.

Parmi la vingtaine de clients atablés ce midi, des travailleurs du quartier, et trois habitués du Café, militant dans des associations locales et venus manger ici pour « *soutenir le lieu* ». Le menu a été préparé par Maki, aidée de deux bénévoles, le cuisinier étant en arrêt maladie. « *On souhaitait dès le départ un lieu ouvert à tous, mais je suis toujours surprise de voir à ce point-là des gens de tous horizons* », indique Maki. Certains passent seulement boire un verre, d'autres sont là pour manger, participer occasionnellement ou régulièrement aux ateliers, ou encore s'investir dans un projet personnel ou collectif.

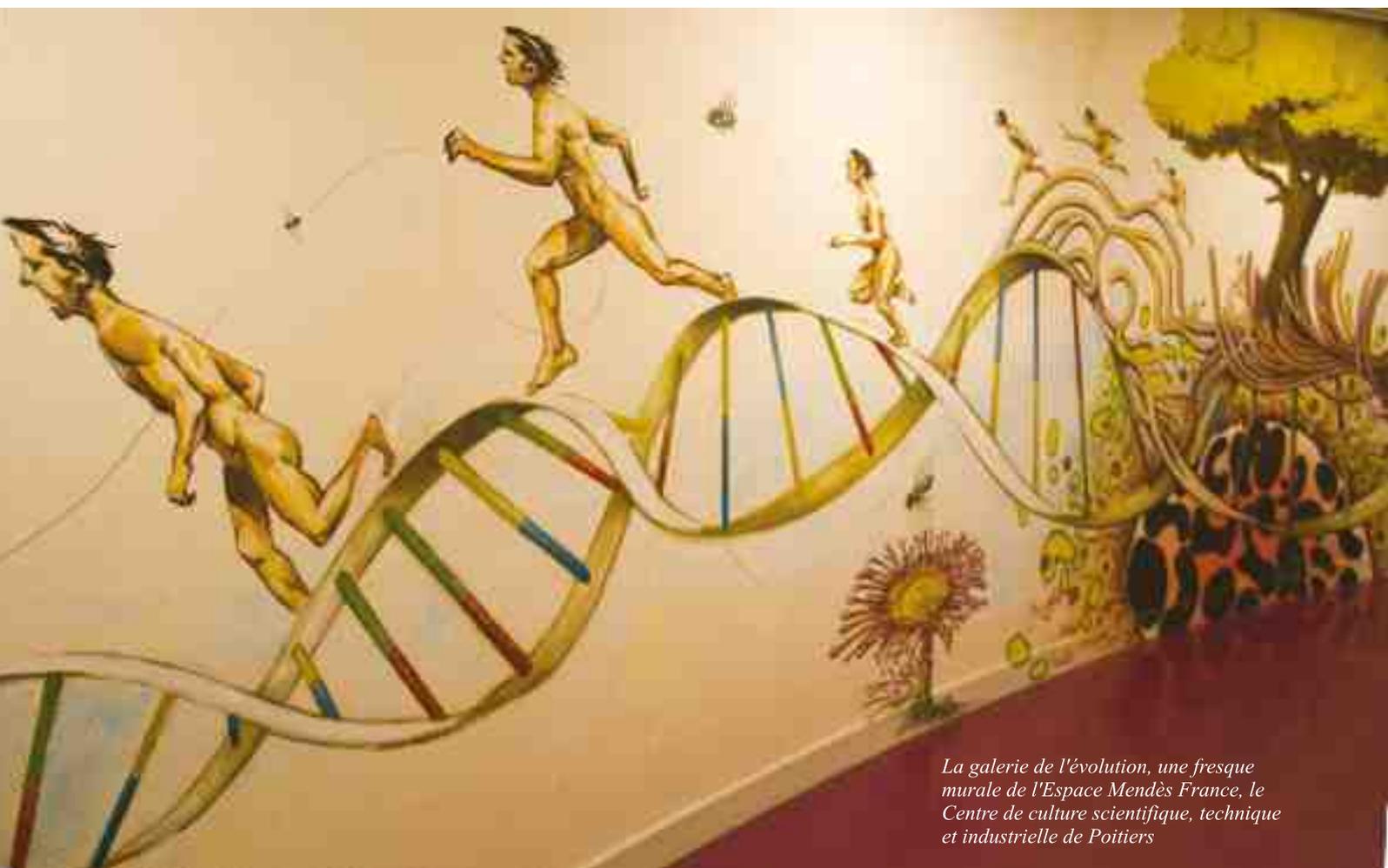
PETITS ET GRANDS PROJETS

En offrant la possibilité de faire à manger pour des clients, le lieu permet par exemple à ceux qui envisagent de devenir cuisiniers d'expérimenter le métier. Il offre aussi l'opportunité de proposer et d'animer des ateliers de son choix, permettant ainsi à ceux qui envisagent de se lancer dans l'animation, l'enseignement ou l'artisanat de tester leur idée. Depuis cinq ans, plusieurs projets collectifs sont également nés autour des tables du Café des pratiques. Des adhérents ont ainsi créé et font vivre un jardin partagé deux rues

plus loin et l'idée d'un habitat participatif dans la capitale comtoise est sur les rails. Le terrain a été trouvé et le permis de construire sera bientôt déposé. Un ouvrage a aussi été édité autour des ballades urbaines faites dans le quartier, et un livre sonore est en cours de réalisation en partenariat avec l'IME (l'Institut médico-éducatif). Damien, qui a été recruté récemment, travaille également sur l'idée d'une « *bricocyclerie* », une ressourcerie dédiée au bricolage et aux loisirs créatifs.

A l'instar de quatre autres salariés du Café des pratiques, Damien est en contrat aidé. Il y a également une personne en CDI et une autre en service civique, car, malgré son succès, pour le Café des pratiques, « *économiquement, c'est difficile* », souligne Élisabeth. « *Après cinq ans d'activités, on se rend compte qu'il est impossible de salarier normalement les employés* ». Les aides à l'emploi et les subventions représentent quasiment 50 % du budget du Café (environ 42.000 € sur 100.000 € pour l'année 2014). Celles-ci sont variées : la région, le département, la ville, mais aussi la CAF qui finance le Café des pratiques depuis le début de l'année 2015 au titre (pléonastique) d'« *Espace de vie sociale* ». « *On a démarré avec quelques grosses subventions, et aujourd'hui, on essaye d'en trouver des pérennes* », explique Élisabeth.

Sonia



La galerie de l'évolution, une fresque murale de l'Espace Mendès France, le Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Poitiers

SCIENCES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Les sciences, ou plutôt les innovations qui en découlent, irriguent notre quotidien. Médecine, agriculture, communication, énergie ou même textile, aucun pan de nos vies n'échappe à la technique. Pourtant, le citoyen reste à l'écart des orientations de la recherche ou des choix scientifiques.

Depuis toujours, les sciences apportent des connaissances sur le monde qui nous entoure, cherchent des explications aux phénomènes naturels, façonnent le « progrès » en inventant de nouvelles technologies. Longtemps pratiquées par des amateurs, des touche-à-tout devenus savants, elles atteignent aujourd'hui une telle complexité que seuls des hyper spécialistes peuvent en maîtriser les concepts. Les sciences et les nouvelles technologies n'ont pourtant jamais été aussi présentes dans nos vies, ouvrant des perspectives dans tous les domaines, modifiant nos gestes et nos habitudes, conditionnant nos façons de penser et d'agir.

L'omniprésence des technosciences dans notre quotidien a fait surgir des débats qui dépassent les seules controverses scientifiques (OGM, nucléaire, cellules souches, changements climatiques, etc.) et qui intègrent des enjeux éthiques, économiques, politiques et sociétaux. Ces transformations s'accompagnent d'une suspicion croissante du public envers les chercheurs. Les scandales scientifiques des dernières décennies (fausses publications, risques sanitaires connus mais ignorés, lanceurs d'alerte cloués au pilori, etc.) ont jeté le trouble sur la communauté scientifique, soupçonnée de rechercher le profit avant de servir l'intérêt général.

Guidées par les financements disponibles distribués par l'Europe, l'État ou les grandes sociétés, qui attendent un retour sur investissement rapide, les recherches semblent déconnectées des enjeux sociétaux. Même le CNRS le reconnaît : si les « chercheurs eux-mêmes sont souvent motivés avant tout par la production de la connaissance, toujours convaincus qu'ils contribuent à un bien commun (...) ils sont de plus en plus contraints de motiver leurs travaux par leurs rentabilités rentables dans le monde de la technologie. Or ils ne les maîtrisent pas forcément et le public leur demande des comptes », souligne le Comets, le Comité d'éthique du CNRS, dans un avis publié en juin 2015 sur les « sciences citoyennes ».

DÉFAUT DE CULTURE SCIENTIFIQUE

Pourtant, dans nos « sociétés technologiques », la culture scientifique n'est pas très développée. Ce manque de connaissances, qui, dans l'imaginaire collec-

tif, semble moins grave qu'un défaut de culture littéraire par exemple, laisse la part belle aux experts et aux lobbys pour trancher sur les questions technoscientifiques auxquelles nous sommes confrontés. Dans ces conditions, comment inclure le citoyen dans les grandes orientations de la recherche ? Comment lui permettre de s'exprimer à propos d'une technologie susceptible de l'impacter ? Comment aborder ces débats pluridisciplinaires avec des non-spécialistes ?

Depuis plusieurs années, un effort certain est consenti pour opérer un rapprochement entre sciences et société. De nombreuses universités mobilisent leurs chercheurs et laboratoires lors d'événements comme la fête annuelle de la science. Quelques jours après les attentats de Paris, Alain Fuchs, Président du CNRS, a également adressé une lettre aux chercheurs pour leur demander de travailler sur « tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences », estimant que « la communauté scientifique se voit une fois de plus renvoyée à l'essentiel : comprendre dans le détail et avec toute la profondeur nécessaire les phénomènes qui sont à l'œuvre aujourd'hui ».

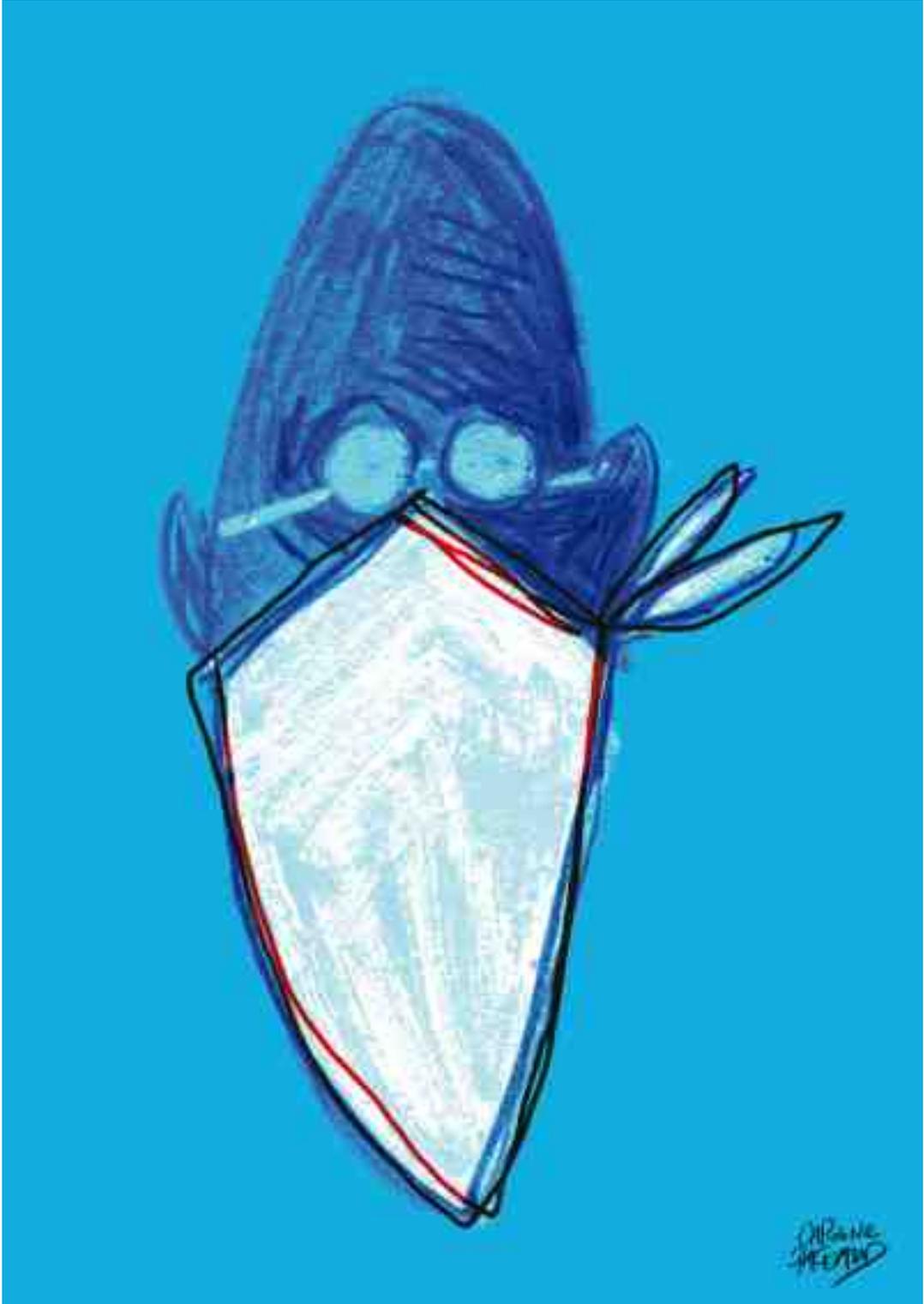
SPECTATEUR DES SCIENCES

Les sciences participatives, qui consistent à associer les citoyens amateurs aux activités scientifiques, se développent, principalement dans les domaines de la botanique et du climat.

L'Europe, via des financements, tente de relancer des Boutiques des sciences, pour faire le lien entre les besoins de recherche de la société civile et le monde académique. Au sein des CCSTI, les Centres de culture scientifique, technique et industrielle, certains renouvellent l'apport

de la culture scientifique, délaissant les conférences faites par le scientifique devant un parterre de profanes, au profit de débats ouverts.

Pour autant, le grand public n'est toujours que le spectateur de la course technologique. Jamais consultés sur les grandes orientations des fonds destinés à la recherche, tenus à l'écart des débats scientifiques au motif qu'ils n'ont pas les compétences pour participer, les citoyens sont condamnés à subir les conséquences d'innovations qu'ils n'ont pas expressément impulsées. Or, si la science est indispensable à l'avancement des sociétés humaines, elle possède également un fort pouvoir de nuisance. Il n'y a qu'à songer aux effets infligés à la planète par l'Homme et ses inventions modernes : les déchets nucléaires oubliés pour l'éternité, l'importante concentration du CO² dans l'atmosphère, la présence de produits chimiques dans le sol et les rivières, la disparition d'espèces, etc. Il serait temps de nous interroger sur nos technologies et de soumettre la science à une véritable critique citoyenne. Bref : d'inventer une démocratie scientifique pour choisir notre futur.



« LES GRANDES ORIENTATIONS DOIVENT ÊTRE DONNÉES PAR LES CITOYENS »

JACQUES TESTART

Biologiste retraité des laboratoires, Jacques Testart s'est d'abord fait connaître en participant aux recherches sur la fécondation in vitro qui a permis la naissance du premier « bébé éprouvette » en 1982, avant de se faire critique de sciences. À travers une vingtaine d'ouvrages, il dénonce depuis 20 ans les dérives de ces recherches et des sciences en général, et milite pour une démocratisation du secteur scientifique.



D'OÙ EST VENU VOTRE INTÉRÊT POUR LES LIENS ENTRE SCIENCES ET SOCIÉTÉ ?

C'est un cheminement de 30 ans, émaillé d'expériences et de déceptions. Je suis devenu chercheur en 1964, je travaillais sur la multiplication de vaches de haute qualité laitière, par le biais de transplantation d'embryons. En les transférant dans plusieurs vaches, l'objectif était d'obtenir plusieurs petits d'une même vache performante chaque année. Les premiers veaux issus de ces recherches sont nés en 1972. Dans le même temps, les éleveurs bovins connaissaient une grave crise en raison de la surproduction de lait et il y avait même des primes à l'abattage. J'ai réalisé alors le hiatus entre ce programme de recherche et le bien commun. Cela m'a amené à réfléchir au rôle de la science pour la société, à ce qu'elle pouvait apporter aux citoyens. J'ai changé de métier et je suis allé travailler à l'hôpital sur la fécondation in vitro humaine, où j'ai très vite réagi aux dérives : la course à l'argent, le rapport infernal aux médias, les actions aventureuses, etc. On touchait là à l'humain, et pourtant, je me suis vite aperçu qu'il n'y avait pas plus d'éthique qu'avec les vaches. J'ai été déçu car je pensais jusque là que les sciences étaient ce qui allait sauver le monde. J'ai pris conscience que, comme la plupart de mes collègues, je faisais de la technologie et non de la science, cette dernière consistant à apporter des connaissances sur le monde. J'étais complètement dégoûté et j'ai commencé à alerter l'opinion publique sur ces questions. En 2002, j'ai rencontré d'autres chercheurs conscients et on a créé l'association pour une Fondation des sciences citoyennes.

DEPUIS QUAND LES SCIENCES SONT-ELLES DEVENUES UN SUJET D'INQUIÉTUDE ET DE DÉBAT ?

En général, on fait remonter cela à Hiroshima. Auparavant, il y avait bien sûr déjà des inquiétudes, mais plus ponctuelles. Par exemple lorsqu'on a installé le gaz à Paris au 19^{ème} siècle, des gens ont eu peur des incendies, de la toxicité. Il y a toujours eu des technologies nouvelles, mais le problème aujourd'hui, c'est qu'il n'y en a pas une, mais plein qui font irruption et qui évoluent très rapidement. On n'a pas le temps de s'habituer ou de s'interroger sur leurs conséquences. Avec la bombe atomique, la science a montré

qu'elle pouvait créer la mort et depuis les Trente Glorieuses, elle est devenue un business. Il y a aussi une confusion entre les sciences et les technosciences, qui sont le côté spectaculaire de la science, et qui sont financées par des entreprises dans une optique de profit. Les sciences disparaissent au profit des technosciences, avec des chercheurs qui ne travaillent pas pour la connaissance mais pour concevoir des produits d'innovation à commercialiser. Même si on parle toujours de sciences, on fait en fait de la technoscience dans tous les domaines, mis à part peut-être certains physiciens théoriciens et des mathématiciens.

DES VOIX S'ÉLÈVENT POUR DÉNONCER LA COURSE AUX PUBLICATIONS. EN QUOI ONT-ELLES MODIFIÉ LE MÉTIER DE CHERCHEUR ?

Quand j'ai commencé, les publications permettaient d'être un peu connu et d'avancer un peu plus vite, mais ce n'était pas une condition pour faire carrière. Désormais, pour être embauché, il faut souvent avoir publié plus que ses professeurs et la valeur du chercheur est mesurée à travers ses publications et le coefficient des revues dans lesquelles il a publié. Ce système pousse à la fraude. Selon le rédacteur en chef de Lancet, une grande revue scientifique, la moitié des articles dans le domaine de la biologie et de la médecine sont plus ou moins falsifiés.

Le plus souvent, il ne s'agit pas de fraude massive, où le chercheur invente de toutes pièces des résultats, il s'agit plus de s'accommoder de la réalité, d'oublier de signaler ce qui ne fonctionne pas, de retirer un animal en disant qu'il n'est pas représentatif, etc. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que, désormais, toute la recherche est financée par contrats. Or, répondre à des appels à projets prend énormément de temps et 90 % d'entre eux sont refusés, ce qui pousse à faire des promesses très audacieuses de résultats. Si les équipes n'y parviennent pas, elles sont tentées d'enjoliver la réalité de peur de ne plus avoir de contrats à l'avenir, ce qui est indispensable pour faire vivre une équipe. On raconte toujours les cas extrêmes de fraude, mais bien souvent, il s'agit de fraude tranquille, quotidienne. Et c'est très grave. La science est en train de mourir car c'est l'économie qui mène

pour le bien commun. Je ne suis pas contre le fait que les citoyens alimentent la machine de la recherche, mais à condition qu'on sache pourquoi l'on cherche. C'est bien de compter les papillons, mais c'est mieux de savoir pourquoi ils disparaissent : il faudrait plutôt faire un groupe de travail sur l'impact des produits phytosanitaires.

Et les sciences participatives ne doivent pas être confondues avec les sciences citoyennes, celles où les citoyens participent à répondre aux questions qu'ils se posent eux-mêmes. De plus, cela pose problème lorsque les sciences participatives ne visent qu'à diminuer le coût d'une recherche, voire à licencier, grâce à un service gratuit.

POUR SORTIR DE CETTE IMPASSE, VOUS ÉVOQUEZ LE MOT ÉTRANGE D'HUMANITUDE ET VOUS PARLEZ DES CONVENTIONS DE CITOYENS, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER ÇA ?

J'ai créé le terme d'humanité pour me moquer un peu de Ségolène Royal, mais surtout car il manquait un mot pour qualifier ce que j'ai vu dans les conférences et les conventions de citoyens. Ce sont des groupes de réflexion, où une quinzaine de personnes tirées au sort reçoivent une formation rigoureuse et contradictoire sur un sujet faisant controverse. Au bout du processus, qui dure plusieurs mois et qui implique des temps de débats avec différents intervenants, le groupe rend un avis public. L'humanité, c'est une qualité double : cette intelligence collective, qui est infiniment plus grande que la somme des intelligences individuelles, et aussi cette forme d'empathie, d'altruisme, que les gens acquièrent lorsqu'ils sont en mesure de modifier le monde. Le citoyen possède l'intelligence de la vie en société, il dispose d'un panorama complet, ce qui le différencie de l'expert, qui a un point de vue froid sur un problème. L'humanité, c'est le comble de l'humanisme et c'est ce qu'on ne voit presque jamais. Les gens sont la plupart du temps réduits à un état médiocre. Ils ne réagissent pas, ou pas selon l'intérêt collectif. Il y a un gâchis quotidien d'humanité dans tous les pays, car les humains ne sont pas mis dans la situation de donner le meilleur d'eux-mêmes.

J'ai pu observer d'après quelques expériences que souvent, ceux qui ont participé à ces procédures changent après car ils prennent conscience de leur propre valeur. Il y a une mine, là, dans ce processus, un truc extraordinaire qui produit des choses fabuleuses. Je n'ai pas une grande confiance dans l'humanité telle qu'elle se présente dans les sociétés de compétition mais il y a autre chose à en attendre.

POURQUOI L'IDÉE N'EST-ELLE PAS PLUS REPRIS ?

En 2007, on a travaillé sur une proposition de loi pour définir et mettre en place les conventions de citoyen. On l'a fait connaître avec un article dans Libération, mais elle est restée dans les limbes. Yves Cochet s'y est intéressé en 2010 mais en voulant la simplifier et enlever ce qui faisait ses particularités. J'ai rencontré plein de députés qui ont tous dit que c'était génial. Mais il n'y a jamais eu de suite. Je crois que les puissants se méfient d'un citoyen tiré au sort et plus encore d'un citoyen éclairé.

Que peut-on faire ? On n'a pas de soutien, ni des médias, ni des politiques. Les innovations techniques seraient un bon exemple pour tester les conventions de citoyens mais les chercheurs y sont hostiles. Et les associations se sentent menacées car elles ne veulent pas perdre leur rôle d'interlocuteur de l'Etat. Elles sont d'accord pour que les citoyens s'expriment via un référendum, mais pas qu'ils prennent une décision. Pourtant, ça serait un bon outil pour les militants, bien mieux qu'un sondage d'opinion. Et les ONG auraient toujours un rôle à jouer car elles construisent l'expertise et pourraient intervenir comme formateurs. Mais il est important que le groupe soit constitué de citoyens profanes sur le sujet, qu'ils puissent entendre toutes les vérités avant de se prononcer, et que les politiques aient l'obligation de prendre en compte l'avis qui en résulte. Tout cela ne pourra arriver que si la procédure est d'abord légalisée.

Propos recueillis par Sonia

« IL FAUT UN VRAI RAPPORT ENTRE SCIENCE ET SOCIÉTÉ, CRÉER DES DISPOSITIFS DANS LESQUELS LES CITOYENS PEUVENT QUESTIONNER LES CHERCHEURS, DONNER LEUR AVIS ÉCLAIRÉ SUR LES TECHNOLOGIES ET SE PRONONCER EN AMONT SUR LES PRIORITÉS DE RECHERCHE. »

Pour aller plus loin :

- *L'humanité au pouvoir. Comment les citoyens peuvent décider du bien commun.* Jacques Testart, éditions Seuil.
- jacquestestart.free.fr

PAROLES DE CHERCHEURS

Nous nous sommes rendus dans un laboratoire d'informatique à Nantes, le LINA, pour recueillir le témoignage d'enseignants-chercheurs sur la pratique de leur métier. Comment se décident les thématiques de recherches ? Quelles sont les marges de manœuvres ? Quels liens les scientifiques entretiennent-ils avec la société ?



Lilie Lestrat



Pascal André
Enseignant-chercheur

Les conditions de travail

Mon temps professionnel est découpé en tranches, un tiers de recherche, un tiers d'enseignement et un tiers d'administratif. C'est riche d'un point de vue personnel mais cela conduit à un émiettement de l'emploi du temps. Or dans la recherche, on a besoin de longues plages de réflexion. Cette dispersion est encore renforcée quand il faut répondre à des appels à projets pour obtenir des financements.

Il faudrait favoriser la recherche collaborative. On ne peut résoudre les problèmes complexes que collectivement. Même le meilleur ne peut y arriver tout seul. Il faut aussi développer et favoriser l'interdisciplinarité.

Choix des sujets et financements

Chaque chercheur a des thématiques de recherche initiales, qu'il approfondit soit en raison d'interactions scientifiques, soit en fonction des financements, la recherche étant principalement guidée par les contrats. Pour décider des grands axes de la recherche, les bailleurs de fonds comme l'Europe, le ministère de la recherche ou les grandes sociétés, font appel à des experts qui vont orienter les financements vers leurs convictions

ou leurs travaux. Si c'est naturel, cela devient dramatique lorsque c'est déloyal, car cela peut parasiter nos recherches et en empêcher d'autres qui pouvaient être prometteuses. D'autant qu'on nous demande essentiellement de faire de la recherche appliquée, où l'on peut récupérer les investissements à court ou moyen terme.

Les liens avec la société

Mes recherches ne sont pas directement ancrées dans les besoins de la société. Je travaille plutôt en back office sur des logiciels. On essaye de faire de la recherche appliquée, avec de la mise en œuvre concrète et des expérimentations, on est à la limite entre théorie et pratique.

Soit des collectivités ou des sociétés nous appellent directement, soit on développe des projets qui peuvent les intéresser ensuite. Par exemple lorsqu'on travaille sur un modèle abstrait qui peut être mis en œuvre dans différents systèmes, cela intéresse les industries tout en répondant à des grands défis du génie logiciel posés par des scientifiques.

Le système des publications

La valorisation et la renommée d'un chercheur, d'une équipe ou d'un labo passent par les brevets et les publications. Ce n'est pas inutile, on met en forme, c'est pédagogique. Mais si l'on fait trop de publications, on passe plus de temps à la rédaction qu'à la réflexion. Cela augmente les crédits, mais ne fait pas avancer la science. De plus, les publications sont évaluées par des pairs, ce qui peut aussi poser problème car si l'idée ne plait pas à la communauté, elle risque d'être rejetée. En voulant défendre sa chapelle, on peut freiner les changements de pensées.



Damien Eveillard
Enseignant-chercheur
en bio-informatique.

Les sujets de recherche

Je cherche des réponses à des questions de biologie, médecine et écologie avec des méthodes informatiques, par exemple par de l'analyse de génomes. On a vocation à répondre à des questions fondamentales en biologie (pourquoi y a-t-il de la diversité sur la Terre ?), mais aussi à s'intéresser aux aspects applicatifs. Par exemple, comment faire muter des bactéries pour qu'elles facilitent notre travail quotidien ?

Questions d'éthique

On est en plein cœur des applications donc il faut vraiment faire attention. Il faudrait s'inspirer de ce qui se fait dans les autres sciences qui ont des comités d'éthique mieux établis.

L'informatique, qui est la science dominante du 21^e siècle, est une science très jeune. Il y a encore peu de philosophie en informatique donc pas vraiment d'éthique, c'est pour l'instant un peu une fuite en avant sur les questions d'éthique.

Le choix des sujets

Nous avons toujours le dilemme entre répondre à des aspirations sociétales ou à des considérations plus politiques ou commerciales. Cependant, nous gardons une certaine marge de manœuvre dans les réponses aux appels à projets, où la tournure, l'enrobage comptent beaucoup et permettent d'orienter nos propositions vers ce que l'on souhaite faire. Avec le système de financement, la recherche peut sembler être conditionnée par une vision à court terme, mais c'est notre rôle d'utiliser ces outils de financement pour maintenir une cohésion entre la science appliquée et une science considérée comme plus fondamentale.

En tant que chercheur je peux faire des choix personnels, comme accepter ou non d'être financé par des compagnies privées. Cependant, il faut savoir anticiper les conséquences au-delà des financements. Il ne faut pas que l'informatique, parce qu'elle peut le faire, contourne les choix éthiques des autres sciences. Par exemple, lorsqu'on a travaillé sur certains gènes des bactéries, on a posé une publication, mais pas le brevet correspondant pour éviter que ces recherches soient utilisées pour fabriquer de nouveaux OGM.



Colin de la Higuera
Enseignant-chercheur,
directeur adjoint du LINA.

Les liens avec la société

Vulgarisateur, c'est un peu une insulte entre scientifiques. On entend encore dire « ce n'est pas de la science, c'est de la vulgarisation ». Ou alors certains collègues pensent que c'est vers les étudiants que l'on doit faire de la vulgarisation, mais ça, c'est de l'enseignement. C'est vers la ville qu'il faut que l'on se tourne. L'université est un système un peu sclérosant. C'est en tout cas l'impression que l'on a en entrant dans un campus, où il y a plein d'interdits partout. L'un de mes buts est que mes collègues apprennent à parler de la science aux gens, au grand public. L'envie existe, mais ce n'est pas encouragé et ça ne s'improvise pas. On fait quand même de mieux en mieux les passeurs de science. On a réussi à faire venir 350 jeunes pendant la semaine des sciences. Le regret est qu'il n'y avait pas un seul journaliste.

C'est important que les citoyens soient impliqués sur les questions scientifiques. Mais il faudrait aussi que les scientifiques aient la parole sur les questions de société, qu'ils participent aux débats. Et si la société civile doit choisir sur quoi on travaille, il faut trouver les moyens de protéger des sujets moins visibles. Car j'ai peur qu'elle décide, par exemple, que les maths sont inutiles.

La culture scientifique

Le manque de culture scientifique et informatique est impressionnant. Il n'y a plus un seul scientifique parmi nos dirigeants. Ceux-ci peuvent avouer sans rougir qu'ils n'y connaissent rien à la science, alors qu'ils ne se le permettraient pas avec la littérature par exemple.

Le choix des sujets de recherche

Qui décide des orientations scientifiques ? J'ai l'impression que c'est décidé au niveau européen. Ce n'est pas un hasard, ce sont des enjeux qui touchent tout le monde, des sujets dans l'air du temps. Il y a aussi les événements politiques, les effets du lobbying.

Il y a plus d'argent qu'il y a 20 ans pour la recherche. Mais notre liberté est de plus en plus compromise. On ne peut obtenir des financements que si l'on travaille sur certains sujets. Et sans argent, on n'a pas accès aux publications ou aux colloques. Il ne s'agit pas non plus de ne rendre de compte à personne et de travailler uniquement pour se faire plaisir, car c'est l'argent public qui est dans la balance. Il faut trouver un équilibre entre ne pas rendre des comptes et en rendre trop.

Georges Nassopoulos
Doctorant en
3^e année de
thèse, membre
d'une asso-
ciation de
jeunes cher-
cheurs



Les liens avec la société

Ma thèse porte sur les fédérations (des ensembles plus ou moins stables) et les règles d'utilisation des données. Il y a des thèses vraiment théoriques, mais nous on essaye de faire des choses exploitables. On a d'ailleurs déjà deux applications, une pour trouver de l'info intelligemment sur Internet, et une sorte de Google Doc distribué. Ce sont les choses les plus significatives, déjà publiées, et que tout le monde peut donc utiliser. C'est en Open Source, comme tous les résultats de la recherche publique.

Le choix du sujet de recherche

Le choix de ce sujet vient d'une idée de l'équipe du début. C'est très rare que ce soit le thésard qui choisisse le sujet. Le domaine m'intéressait et ça me plaît que l'équipe fasse des choses très concrètes.

La recherche suit les tendances, elle ne les initie pas, à part dans le privé. Cela dit, on va aussi chercher les problèmes, on ne fait pas que les résoudre.

Questions d'éthique

En Europe, les règles autour de l'informatique sont très strictes. Le but de ce que l'on fait, c'est toujours de faciliter la vie des gens, pas de les contrôler ou de leur imposer des règles. Mais tout est question de compromis. Si les gens veulent utiliser un service gratuit, ils doivent donner quelques données, divulguer une partie de leur comportement pour améliorer la qualité du service. Mais ils doivent savoir comment elles sont utilisées. Le but est d'observer comment la masse se comporte pour dessiner les tendances et promettre une anonymisation des données.

Chantal Enguehard
Ingénieur en informatique, enseignante-
chercheuse.



Les sujets de recherche

J'ai deux sujets de recherche, le traitement automatique des langues africaines et le vote électronique. Au Niger par exemple, ils ont une langue officielle, le français, et onze langues nationales. Ils apprennent à lire en français, alors que pour certains c'est une langue qu'ils ne connaissent pas. Il n'y avait pas de dictionnaires dans leurs langues. Un projet allemand a financé la création de cinq dictionnaires dont j'ai pu récupérer les versions numériques pour les mettre en ligne. On avait le sentiment que ça serait utile à la population du Niger.

Concernant le second sujet, j'interviens souvent dans le cadre de l'observatoire du vote. Le règlement technique, qui encadre l'agrément des machines à voter, ne porte pas sur les programmes de gestion des votes. Avec ces machines, ou le vote par Internet, tous les votes sont transformés sans que l'on puisse contrôler ces transformations : le clic devient une information qui est elle-même transformée plusieurs fois puis est comptabilisée. Du fait de l'anonymat, on ne peut pas suivre ces transformations et donc savoir si son vote a bien été enregistré. La transparence, qui sert à voir les éventuelles défaillances et à en collecter les preuves en vue d'un traitement juridique, est devenue opacité. Le vote électronique apparaît comme une fausse modernité imposée aux gens, et ça ne se développe que parce qu'il y a un marché.

Les (non) financements

Pour les dictionnaires, j'étais sur le projet DiLAF, qui vise à mettre en ligne des dictionnaires de langue africaine et française, financé par l'Organisation internationale de la francophonie. C'est un petit projet, avec de faibles financements et qui est maintenant terminé. Pour étudier le vote électronique, je n'ai aucun financement, même si je soulève des questions scientifiques et sociétales intéressantes. Cinq propositions de projets m'ont été refusées, pourtant, j'ai des publications. Mais ça ne suffit pas.

Peu de chercheurs travaillent sans financement. Moi, j'ai fait ce choix pour conserver la liberté de travailler sur des sujets qui m'intéressent et apporter un regard critique. Le salaire est payé, mais je ne peux pas me déplacer dans les colloques.

Les liens avec la société

On a largement perdu en liberté de recherche depuis dix ans. Le problème, c'est que la plupart des chercheurs vont sur des thématiques où il y a des financements, ce que je peux comprendre.

C'est un guidage de la recherche qui ne dit pas son nom : il faut que les recherches soient brevetables, valorisables. Il est plus difficile d'explorer des territoires inconnus. Par exemple, les langues africaines, comme le kanouri ou le zarma, sont peu étudiées et le restent. Pourtant, des ressources sur ces langues peuvent servir à des gens, pour lutter contre l'analphabétisme, aider au développement, pour ne pas qu'ils émigrent ou se radicalisent par exemple.



Patricia Serrano Alvarado
Maître de conférences.

Les sujets de recherche

Ma thématique de recherche générale porte sur la gestion des données : comment exercer un contrôle sur les données qu'on partage ou les traces qu'on laisse dans un contexte de digitalisation massive. C'est une thématique qui me tient à cœur et sur laquelle je souhaite un jour travailler avec d'autres secteurs, juridiques, sociologiques, etc.

Les liens avec la société

De plus en plus de gens prennent conscience de l'importance de garder le contrôle sur leurs données. C'est une aspiration de la société. J'espère que les résultats de ma recherche auront un impact.

Je participe au programme organisé chaque année par le Lina pour la Fête de la science où je parle à des lycéens. On essaie de les conscientiser sur les risques de n'exercer aucun contrôle sur leurs données et on les informe sur les bonnes pratiques. J'ai participé aussi une fois au programme de l'université « *paroles de chercheurs* », et bien sûr je parle à mes étudiants de licence et master sur les besoins et les questions non résolues en matière de contrôle de nos don-

nées. En dehors de cela, je ne cherche pas à parler de mon travail avec des non-scientifiques.

L'enseignement

Enseignant-chercheur est un métier qui génère beaucoup de pression, on n'a pas le temps de tout faire. Dans les faits, on fait beaucoup d'enseignement. C'est une activité très gratifiante, même si, contrairement à la recherche, on n'est pas évalués sur la qualité. Alors qu'au CNRS, à l'INRA, etc., les chercheurs peuvent être dans la recherche à temps plein, nous avons 192 heures de cours obligatoires à l'université, ce qui demande le double voire le triple de temps de travail avec la préparation. Pour de meilleures conditions, il nous faudrait moins d'heures.

Le système des publications

La valorisation de nos recherches passe plus par des publications scientifiques que par une mise en œuvre pratique de nos découvertes, on n'est pas encouragés à prendre le temps de mener les recherches jusqu'au prototype ou au démonstrateur. Par exemple, faire un service web pourrait être intéressant, mais ça ne sera pas très valorisé.

Une conséquence de la digitalisation est que tout va vite, partout dans le monde. Pour rester dans la course, on nous demande de publier toujours plus. En moyenne, il faudrait une « publi » majeure, c'est-à-dire dans une revue ou une conférence de haut rang et deux ou trois mineures, par an et par chercheur. Si on arrête cette course, on n'évolue pas. C'est très stressant.



Emmanuel Demonstils
Enseignant-chercheur

Les conditions de travail

J'aime travailler pour le plaisir. L'essentiel se passe dans une salle avec un tableau blanc, mais en tant que chercheurs, on ne travaille pas qu'entre 9 h et 18 h. On peut avoir des bonnes idées à des moments incongrus, quand le cerveau se libère de la tension journalière. C'est le grand bonheur de chercher, plus que celui d'avoir une publication. Le bonheur de ce métier, c'est aussi l'enseignement pour le contact avec les jeunes qui est extraordinaire. Je vais souvent dans les lycées pour promouvoir nos formations. Je vais aussi voir les entreprises, car je fais partie d'ADN-Ouest, une association d'entreprises du numérique.

On a la chance dans notre domaine de recherche de faire un peu ce que l'on veut, c'est encore un métier où l'on a une liberté de penser, on a le droit de dire nos opinions, nos envies.

Le système des publications

Il m'est arrivé de publier, car il fallait publier, mais les travaux n'étaient pas aboutis. Au moment de ma thèse, j'ai aussi découvert que la course à la publication peut faire faire des choses déloyales, comme s'appropriier les recherches des autres sans les citer. La publication est la seule mesure

internationale. Si on la refuse, on perd notre classement, c'est une dépréciation individuelle et universitaire. J'ai fait le choix de ne plus être dans la course individuelle. Je joue le jeu, je participe aux articles, mais je n'en fais pas une raison de stresser, malgré la pression de l'équipe, du labo, de l'université.

Le lien avec la société civile

ADN-Ouest regroupe 350 entreprises de toutes les tailles. J'y représente le laboratoire et la fac de sciences. Avec le monde économique, on a du mal à se parler, et les torts sont partagés. Aux yeux de l'entreprise, le chercheur est dans sa tour d'ivoire tandis que pour ce dernier, l'entreprise ne pense qu'à faire de l'argent sans se préoccuper des questions scientifiques. Ce sont des clichés, mais c'est encore un peu comme cela. Il y a bien quelques entreprises qui font de la R&D mais ce qui est appelé recherche est en réalité souvent de l'ingénierie. Il y a donc des incompréhensions entre nous, mais heureusement, il existe aussi des outils pour passer de l'un à l'autre, notamment avec les thèses Cifre (financées par les entreprises), les contrats de recherche, les projets ANR, etc. Un chercheur peut aussi participer à une entreprise, en y prenant des parts ou comme conseiller technique par exemple.

Le chercheur n'est pas là pour faire un produit industriel, mais pour résoudre un problème. On ne fait pas des produits clés en main, on propose un processus. Il peut prendre 24 heures, ce n'est pas grave pour nous, mais l'entreprise peut vouloir que ça ne prenne que 2 secondes. Il faut donc passer par des ingénieurs qui se saisissent de nos idées pour les mettre en œuvre.

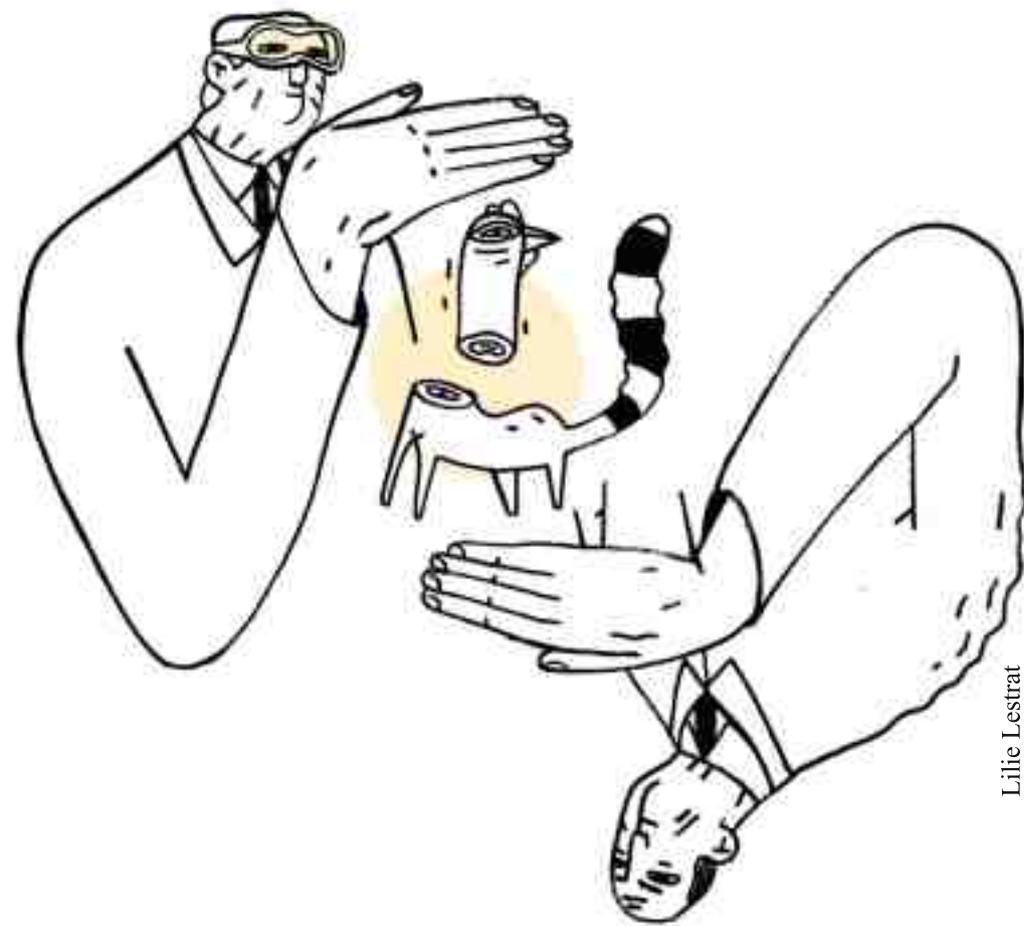
LES DIFFICILES DÉBATS SCIENTIFIQUES

Énergie nucléaire, nanotechnologies, OGM, etc., les controverses scientifiques et technologiques suscitent des débats de société sans que les citoyens n'aient vraiment leurs mots à dire.

Difficile d'organiser sereinement des débats publics autour des grands projets et des questions scientifiques. En 2009-2010, celui consacré aux nanotechnologies est fortement perturbé par ses détracteurs, au point que des réunions sont annulées. En 2010, celui sur l'EPR de Flamanville est très critiqué. En 2013, c'est le débat public autour de l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure qui tourne court. A chaque fois, des activistes sabotent les débats en monopolisant la parole ou en faisant du bruit depuis l'extérieur par exemple. Les prescripteurs du débat et les médias s'offusquent de ce comportement qu'ils jugent anti-démocratique, tandis que les militants dénoncent une mascarade destinée à légitimer, avec la caution d'une pseudo participation citoyenne, des choix déjà faits.

Si la Commission nationale du débat public (CNDP) proclame que les débats publics sont censés être « *organisés en amont de toutes les prises de décisions majeures* », dans les faits, la consultation intervient en effet souvent après que les décisions sont prises ou que les technologies ont déjà été développées. Ainsi, le débat public sur les nanotechnologies portait-il sur « *les options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies* », celui sur l'EPR avait lieu après la décision de sa construction tandis que celui sur le centre d'enfouissement des déchets nucléaires visait

Lilie Lestrat



principalement à discuter de la réversibilité du stockage, sans remettre en question son intérêt ni questionner les alternatives possibles. De plus, le fait qu'il n'y ait aucune obligation de tenir compte des avis recueillis renforce le sentiment d'inutilité de ces débats.

Christian Leyrit, le président de la CNDP, est bien conscient des limites de ces procédures. « *On voit le mal-être des gens. Les Français ne croient plus en rien, car ils ont l'impression que tout est décidé d'avance. On a besoin d'un choc démocratique* », estime-t-il. Pour rénover ces débats, gagner du temps sur la mise en œuvre de certains projets et rétablir la confiance, la CNDP a fait plusieurs propositions dans le cadre de la « *modernisation du dialogue environnemental* », lancée en juin par le ministère de l'Écologie suite à la mort de Rémi Fraisse à Sivens. Christian Leyrit évoque notamment le fait « *que 500.000 citoyens ou un nombre conséquent de parlementaires puissent demander l'organisation d'un débat public sur des grands programmes ou orientations comme les OGM ou le gaz de schiste par exemple* ». Pour l'heure, il n'y a aucune obligation de débat public sur des sujets aussi importants. La CNDP souhaite aussi favoriser les contre-expertises indépendantes et développer les conférences de citoyens, une autre voie pour recueillir des avis sur un sujet controversé « *sans pour autant qu'ils ne remplacent les débats publics* », précise le président de la CNDP. Il s'agit de réunir sur plusieurs séances une quinzaine de personnes sélectionnées par tirage au sort, de les informer de façon contradictoire et de leur permettre de débattre en interrogeant si besoin les personnes qu'elles souhaitent.

LES CONVENTIONS DE CITOYENS

Cette procédure a été expérimentée à plusieurs reprises, et notamment en 2014 sur le projet d'enfouissement des déchets nucléaires. Le panel de 17 citoyens ne s'est pas opposé à l'enfouissement profond, mais a estimé que des études complémentaires et la recherche d'alternatives étaient nécessaires. Il s'est également interrogé sur les mesures de sécurité du projet. Des conclusions qui, selon Christian Leyrit, « *montrent que l'on peut obtenir un avis riche et utile lorsqu'on prend le temps d'informer les gens de façon contradictoire. Cela a surpris beaucoup de monde. L'idée qu'il y a des choses trop compliquées pour les citoyens doit être combattue* ».

Les conférences de citoyens sont beaucoup plus utilisées en Europe du Nord que chez nous. La Fondation Sciences Citoyennes (FSC), une association créée en 2002 avec pour objectif de « *favoriser et prolonger le mouvement actuel d'appropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun* », a choisi d'aller plus loin en proposant une loi bornant les procédures de ce type. Renommées « *conventions de citoyens* » et renforcées par une charte très stricte (tirage au sort des citoyens participants qui ne seraient pas rémunérés, encadrement indépendant, obligation pour les parlementaires de tenir compte de l'avis émis...), elles permettraient, selon la FSC, de faire émerger des « *solutions en rapport direct avec les besoins de la société, mais souvent ignorées par les*

spécialistes et rarement entendues des instances politiques. »

Mais ces propositions pour améliorer le débat, notamment sur les grandes controverses scientifiques, ne sont pour l'instant pas traduites dans la législation. La FSC ne parvient pas à faire examiner une proposition de loi sur ces conventions de citoyens, et le projet de réforme du « *dialogue environnemental* » semble mal parti. « *Le rapport de la commission Dialogue environnemental évoque la possibilité de mener les consultations et les concertations un peu plus en amont des projets, mais c'est un changement à la marge. Il part du principe qu'il ne faut surtout pas ralentir l'avancement des projets. Sans délai, il ne peut y avoir aucun espace pour l'échange* », dénonce Cyril Fiorini, de la FSC. De plus, alors qu'elle aurait dû être traduite dans un texte de loi, la réforme passera par des ordonnances, une procédure bien éloignée de la démocratie participative qu'elle entend défendre. Les ordonnances devraient être publiées en 2016. Pour l'heure, personne ne sait quelles propositions seront retenues.

Sonia

COMMENT FONCTIONNE LA CNDP ?

Créée en 1995, la CNDP est devenue indépendante en 2002 avec la loi relative à la démocratie de proximité. Elle a en charge l'organisation des débats publics, sensés « *permettre à tous de participer à la réflexion et à l'élaboration* » de « *projets d'intérêt national qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques* ». Elle peut être saisie par le maître d'ouvrage, un ministre, dix parlementaires, un conseil régional, général ou municipal. Dans le cadre d'un projet qui dépasse les 300 millions d'euros, la saisine de la CNDP est obligatoire. Elle dispose ensuite de deux mois pour décider si le débat aura lieu ou pas. S'il a lieu, le maître d'ouvrage réalise le dossier qui servira pendant les débats qui durent quatre mois. Il consiste en des réunions publiques avec le maître d'ouvrage, des cahiers d'acteurs qui consignent les positions des parties prenantes, des contributions que chacun peut rédiger sur Internet. Dans les trois mois suivants, le maître d'ouvrage doit motiver sa décision de poursuivre ou non le projet et peut éventuellement inclure de nouvelles dispositions relatives aux attentes du public. Pour Christian Leyrit, président de la CNDP, les débats publics « *n'ont pas forcément vocation à déboucher sur un consensus, mais ils permettent au moins de désigner les perdants et les mesures de compensations qui pourront leur être accordés* ».

À LYON, DES CHERCHEURS TRAVAILLENT POUR NOUS

Depuis trois ans, la capitale rhodanienne s'est dotée d'une Boutique des sciences afin de mettre en relation la société civile et le monde académique autour de projets concrets. Grâce à elle, les associations peuvent bénéficier d'études indépendantes réalisées par un chercheur sur les sujets de leur choix.

Lorsqu'en 2012, l'association des jardins ouvriers de Villeurbanne s'est tournée vers l'université de Lyon, c'était un peu en désespoir de cause. Depuis plusieurs années, les jardiniers amateurs tentaient en effet de comprendre et d'endiguer l'envasement de la Rise, le cours d'eau qui traverse leurs parcelles. Leurs questions, posées à différentes administrations liées à l'eau, restaient sans réponse, jusqu'à ce que le service Sciences et société de l'université s'empare du sujet. Hydrologie, mais aussi rapport des jardiniers amateurs avec l'eau, les interrogations de l'association permettaient d'aborder la question de façon transversale. Un cas parfait pour en faire le projet pilote de la toute nouvelle Boutique des sciences.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser son nom, la Boutique des sciences est un service gratuit. Elle s'adresse aux associations qui ont besoin de connaissances scientifiques et aux chercheurs désireux de mettre leur savoir au service de la société civile pour résoudre des cas pratiques. « On s'occupe notamment de "sujets orphelins", c'est-à-dire de questions intéressantes pour des petits

groupes, mais pas jugées comme urgentes ou d'intérêt général par les collectivités, ni assez révolutionnaires pour les chercheurs qui ne pourraient pas y consacrer une thèse de trois ans », explique Davy Lorans, médiateur à la Boutique des sciences. Par exemple, la Boutique a permis d'étudier l'analyse des effets de la vie étudiante sur les dynamiques socio-économiques d'un quartier lyonnais (à la demande du conseil de quartier Guillotière), de mesurer l'impact des particules biologiques dans l'air (étude commanditée par le Réseau national de surveillance aérobiologique), ou encore de comparer deux modes de nourrissage pré-hivernal des abeilles domestiques (en réponse à un questionnement d'un groupement d'apiculteurs ligériens).

La première « promotion » de la Boutique des sciences, qui

comptait sept étudiants, est sortie en 2014. En 2014-2015, il y a eu onze projets menés et elle espère en traiter une douzaine pour l'année 2015-2016. Le principe est simple : les associations posent leur question, et la Boutique des sciences trouve un étudiant et un chercheur encadrant pour y répondre. En pratique, c'est un tout petit peu plus compliqué. Les personnes intéressées peuvent poser leurs questions via le site web, mais pour le moment, la Boutique manque de notoriété et c'est surtout en démarchant elle-même les associations, les conseils de quartier, voire les groupes de parents d'élèves, qu'elle récolte des questions et se fait connaître. Elle n'accepte pas les questions émanant de particuliers, « car c'est trop fragile »,

explique Davy Lorans. « Il faut être sûr que l'étudiant sera suivi toute la durée de son stage qui dure environ six mois ». Les questions des associations sont ensuite sélectionnées et reformulées par un comité scientifique composé de onze enseignants-chercheurs des différents établissements de l'Université de Lyon et des représentants de la société civile, afin d'en faire un sujet de recherche. Ensuite, une offre de stage est diffusée auprès des étudiants

en seconde année de master et des professeurs intéressés par la thématique.

Pour que tout ce petit monde se comprenne et collabore, la Boutique des sciences organise en début d'année une formation de « communication interculturelle ». À travers un cycle d'ateliers, « scientifiques et société civile échangent sur les représentations qu'ils ont les uns des autres », explique Davy Lorans. Cela doit permettre de favoriser le dialogue entre deux univers qui n'ont souvent pas le même langage. Durant leurs recherches, les étudiants sont beaucoup en contact avec l'association qui leur fournit les données et les renseignements dont ils peuvent avoir besoin pour répondre à la question posée. Lorsqu'ils ont terminé leurs recherches, ils remettent deux rapports, un premier dans le cadre de leur soutenance de mé-



moire, et un second à destination de l'association, qui peut s'en servir pour communiquer auprès de ses adhérents ou des médias. La Boutique des sciences propose d'ailleurs aux étudiants l'appui d'un journaliste pour aider à vulgariser leurs propos.

Pour les associations, passer par la Boutique des sciences est intéressant à plusieurs titres. En plus d'obtenir des réponses à leurs questions, elles peuvent disposer d'une information « neutre », estampillée « Université de Lyon ». « Grâce à l'étude indépendante réalisée par un étudiant en école d'ingénieur sur les raisons et l'utilité de l'éclairage nocturne, on peut communiquer sur ses conclusions sans être accusés d'être partie prenante », explique Lydie Nemausat, qui travaille pour la Frapna Rhône, une association écologique qui dénonce les pollutions lumineuses. L'intérêt est aussi financier. La Boutique des sciences rémunère le stagiaire sur son propre budget et l'association n'a qu'à prendre en charge les éventuels frais de déplacement de l'étudiant. Pour le groupement d'apiculteurs présidé par Jean Riondet, cette quasi gratuité a ainsi permis de faire mener un travail de recherche sur l'alimentation des abeilles qu'ils n'auraient pas pu financer par eux-mêmes, et qui apporte un savoir à tous ceux qui disposent de ruches.

DE LA QUESTION PROFANE AU SUJET D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE

Pour les étudiants, la boutique des Sciences offre des stages très concrets, en prise avec des questionnements sociétaux. « On repère assez facilement les étudiants qui pourraient convenir, car ce sont ceux qui ont envie d'appliquer leurs enseignements théoriques », indique Davy Lorans. « D'habitude, on ne sort pas de chez nous. Avec ce stage pour la Frapna, j'ai découvert d'autres approches, et un relationnel enrichissant », confie Pierre Lavis, l'ancien étudiant de l'INSA de Lyon (une école d'ingénieurs) qui a travaillé sur le sujet de l'éclairage nocturne. Côté chercheurs, si certains sont convaincus et ont soutenu le lancement de la Boutique des sciences, d'autres émettent quelques réserves. Jean-Michel Deleuil, un enseignant chercheur qui a encadré Pierre Lavis, reconnaît que la Boutique lui a permis de travailler sur un sujet intéressant qu'il n'aurait certainement pas traité sans cela. Mais il trouve « dommage qu'on ait besoin de la Boutique des sciences pour montrer à la société qu'on travaille pour elle ». Il regrette également de ne pas être impliqué dès le début de la procédure : « il aurait fallu que je puisse participer à la reformulation de la question », estime-t-il. Cette étape de reformulation, qui permet de transformer une question profane en un sujet d'étude scientifique, peut aussi être mal vécue par les associations. « Trop étroites », ou au contraire « trop larges », les questions ainsi transformées ne sont plus celles d'origine, et amènent donc des réponses parfois jugées « intéressantes, mais limitées », confie ainsi Lydie Nemausat.

En France, il n'y a que trois Boutiques des sciences (voir encadré). Pourtant, ce concept n'est pas nouveau. Il a vu le jour « au sein du mouvement étudiant et contre-culturel du début des années 1970, lorsqu'un groupe d'étudiants en chimie néerlandais a décidé de réunir ses idées pour aider des clients à but non lucratif à résoudre des problèmes scientifiques. Aidés par le personnel de l'université, ils avaient pour but d'accroître l'influence de la société civile dans les cercles académiques et de constituer de meilleurs liens entre groupes de citoyens et

scientifiques, par exemple pour travailler sur la pollution des sols », rappelle la Commission européenne dans un rapport sur le sujet. Dans les années 1980, le principe s'était exporté dans plusieurs pays d'Europe, dont la France, qui a compté jusqu'à une douzaine de Boutiques des sciences. Mais le mouvement, qui était principalement porté par des bénévoles, s'est essouffé. L'Union Européenne tente d'insuffler une nouvelle dynamique depuis 2003 via des financements dédiés et l'animation du réseau des Boutiques des sciences, qui rassemble une vingtaine de membres surtout en Europe du Nord.

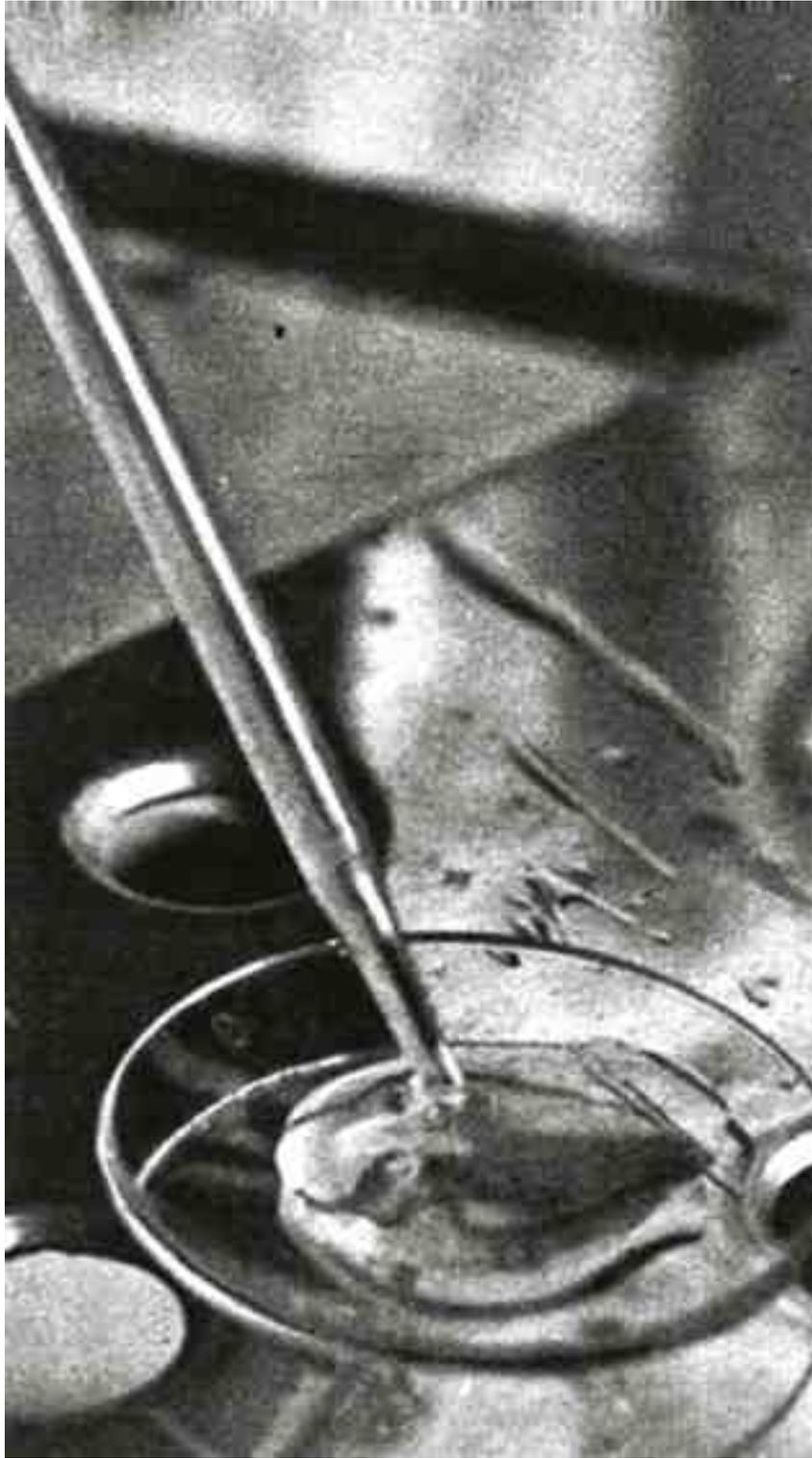
Sonia

LA BOUTIQUE DE GRENOBLE : UN AUTRE MODÈLE

En France, il existe deux autres Boutiques des sciences : une à Grenoble et l'autre qui vient tout juste d'être créée à Lille. Le principe est toujours de faire de la recherche pour la société civile, mais les méthodes diffèrent. Si la Boutique de Lille s'inspire plus de l'expérience lyonnaise, Contrevent, la boutique des sciences de Grenoble, a la particularité de ne pas être rattachée à une université. « On revendique le droit de faire de la recherche en dehors de l'université. On considère que les premiers experts d'un problème sont les personnes concernées », explique Nicolas, l'un des fondateurs de l'association Contrevent, créée il y a trois ans à partir de l'expérience d'une précédente boutique. La mise en lien avec un chercheur universitaire ou des étudiants n'est pas systématique.

Contrevent se donne comme finalité de « lutter contre les inégalités et les injustices sociales ». Elle accompagne actuellement cinq travaux, comme par exemple une recherche-action menée avec une association autour de la mise en place de jardins potagers sur des toits d'immeubles. Ils accompagnent également un groupe dans l'étude et la transmission de l'histoire des luttes des immigrations dans l'agglomération grenobloise. Ce travail a donné lieu à des ateliers de lecture collective, une journée d'échanges sur une place de la ville et une assemblée publique pour définir collectivement les suites à donner à cette recherche populaire.

L'association compte deux salariés en contrats aidés. « Le financement est très précaire. Il n'y a pas d'argent disponible pour des démarches de recherche en dehors des universités », déplore Nicolas. Souvent, la recherche de fonds fait d'ailleurs partie du travail que Contrevent réalise avec les associations qui l'ont sollicité. « On se pose ensemble la question des besoins financiers, des ressources accessibles. La recherche, ce n'est pas qu'une histoire de méthode, c'est aussi des moyens. Si on veut changer les rapports de pouvoir dans la production des connaissances, on doit se poser la question des conditions matérielles nécessaires au travail de recherche collective, en même temps que celle des bénéficiaires que chacun va tirer du travail ».



DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE AU BRÉSIL

C'est une catastrophe sans précédent que les Brésiliens ont dû affronter début novembre. La rupture de deux barrages miniers a en effet provoqué d'énormes coulées de boues toxiques et le déversement de 50 millions de tonnes de résidus de minerai de fer dans une vallée de l'Etat du Minas Gerais, au sud-est du pays. Au moins douze personnes ont été tuées par cet accident et le Rio Doce, l'un des plus importants fleuves du Brésil, a été contaminé par les boues toxiques, tuant toute la faune et la flore. Les deux barrages appartiennent à l'entreprise minière Samarco, qui a réalisé un bénéfice net de 700 millions d'euros en 2014. Les médias brésiliens ont révélé que ces installations n'étaient pas équipées d'alarme pour prévenir la population. Selon des écologistes brésiliens, l'impact sur l'environnement est tel que le Rio Doce est d'ores et déjà considéré comme un « fleuve mort ».

Source : www.bastamag.net

DES ÉLEVEURS RÉSISTENT AU PUÇAGE

Chantal Kervern et Jakes Perros, éleveurs de moutons dans le Finistère, font partie de ces producteurs qui refusent de mettre une puce électronique à l'oreille de leurs animaux. Membres du collectif local Faut pas pousser, ils contestent ce recours au puçage électronique « inutile et qui induit un poids économique très important pour les petits élevages », selon eux. Le couple déplore « l'industrialisation forcée de notre production », induite par cette pratique. Au printemps dernier, Chantal et Jakes ont été contrôlés par l'administration, qui a estimé que leur exploitation est « non-conforme ». Un avis qui risque d'être accompagné de lourdes sanctions sanitaires, d'amendes, et de la perte d'une partie des aides de la Politique agricole commune (Pac).

Source : *L'Âge de faire*

CAMPAGNE D'ANTIPUB POUR LES SPONSORS DE LA COP21

Fin novembre, l'association anglaise Brandalism a profité de la COP21 pour détourner plus de 600 affiches publicitaires de l'entreprise JC Decaux, à Paris et au Bourget. « Roulez plus propre, du moins en apparence » ou « S'attaquer au problème du changement climatique ? Bien sûr que non, nous sommes une compagnie aérienne ». De Renault à Air France en passant par Engie, Carrefour ou BNP Paribas, les principaux sponsors ou mécènes de la COP ont ainsi été visés par ces faux panneaux d'affichage. Des multinationales qui figurent parmi les plus gros pollueurs de la planète tout en tenant un discours écologique, comme le montre leur présence au salon Solutions 21, qui s'est tenu au Grand Palais dans le cadre de la COP. Brandalism et d'autres associations dénoncent « ces pollueurs importants qui peuvent faire leur promotion comme s'ils faisaient partie de la solution, alors qu'ils font partie du problème ».

Source : *Politis*

EN BREF

• A l'occasion de la **COP21**, la coordination permanente des médias libres, dont Lutopik fait partie, a mis en ligne un dossier spécial greenwashing, ou éco-blanchiment pour parler français. Intitulé « **Fausse solutions face au changement climatique** », il regroupe une vingtaine d'articles issus de médias papiers, web, locaux ou nationaux. <http://www.medias-libres.org/2015-greenwashing/>

• Après les tentatives d'interdiction des bombardements au début du XX^e siècle ou d'armement des drones plus récemment, voilà que des chercheurs en intelligence artificielle lancent un appel contre l'**utilisation militaire de robots tueurs**. Pas d'états d'âmes, pas de pertes humaines du côté assaillant, obéissance sans limites, les armées ne seront sans doute pas du même avis..

Source : *Zelium*

• Du 23 au 25 octobre dernier, plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées dans le **Pont-de-Buis**, pour manifester sous haute surveillance policière contre l'usine Nobel Sport implantée dans ce petit village du Finistère. Sur ce site sont fabriquées des **grenades lacrymogènes et des munitions de lanceurs de balles de défense**, utilisées pour réprimer des manifestations en France et dans le monde, faisant chaque année plusieurs victimes.

Source : *Reporterre*

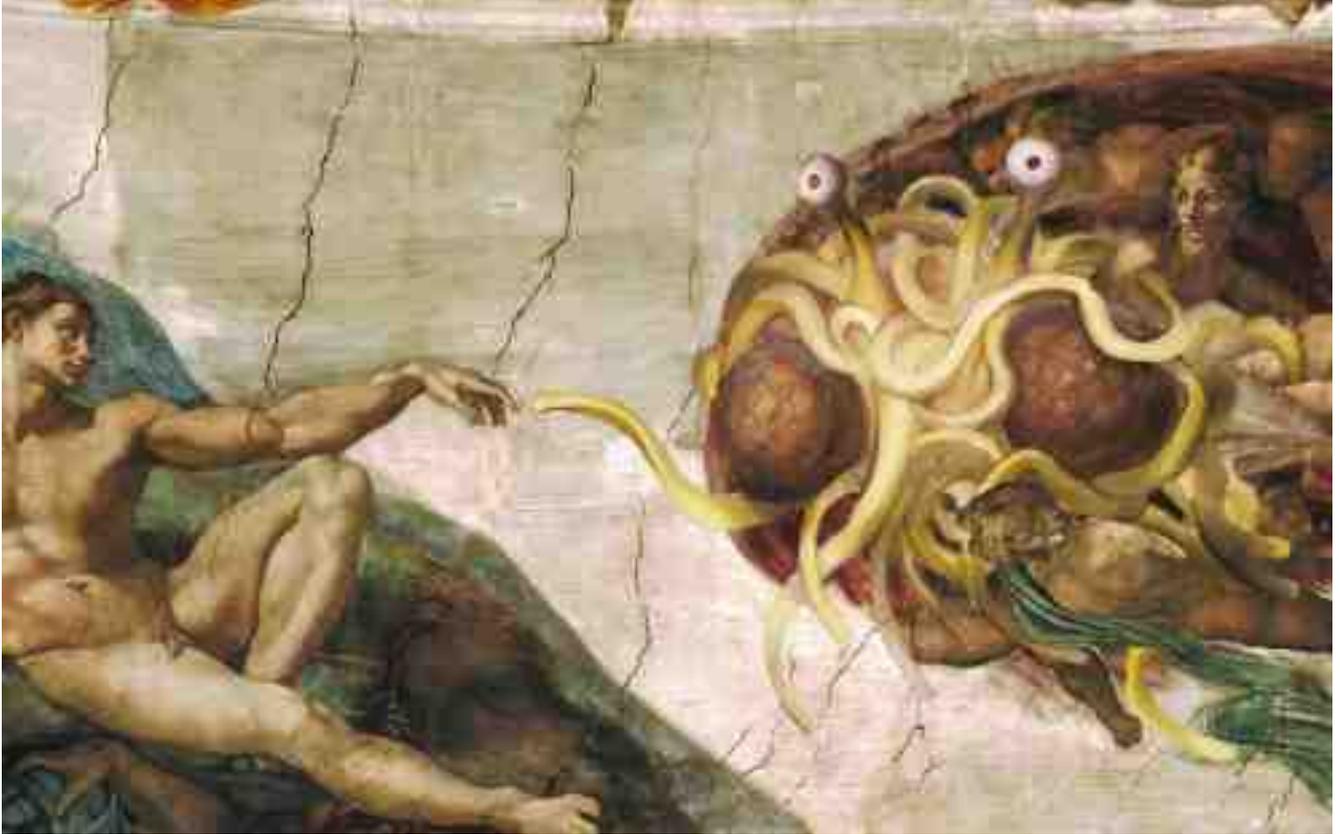
• Dans son 20^{ème} numéro, paru en novembre, *Moins !*, le journal romand d'écologie politique, consacre un dossier aux **utopies d'hier et d'aujourd'hui**, « pour ne pas oublier ce qui reste d'humain dans nos sociétés aveuglées par la croissance ». Une découverte médiatique revigorante !

A découvrir sur leur site : achetezmoins.ch

LU DANS LA PRESSE



IVRE, LE MONSTRE EN SPAGHETTIS VOLANT CRÉA LE MONDE



Dans les pays où les signes religieux sont autorisés sur les photos officielles, les pastafariens revendiquent le droit de porter une passoire sur la tête. C'est avec une bonne dose d'humour et une reconnaissance officielle de son culte que l'église du Monstre en spaghetti volant veut défendre la laïcité.

« On y croirait presque ! » s'amuse Yves Forban, « touché par la nouille » comme des dizaines de milliers d'adeptes dans le monde. Athée convaincu, il a pourtant reçu l'illumination après la lecture d'un petit article de presse consacré à la religion pastafariste. « *Je m'y suis doucement intéressé et ça m'a vraiment plu, d'abord parce que c'est marrant et que les principes édictés par le prophète sont très forts.* » Il a pris du galon et détient le titre de pastiarque de Marseille pour l'Église du Monstre en spaghetti volant. « *C'est une religion au sens sociologique, mais avec des principes anti-sectaires. L'un des huit condi-*

ments, qui fixent les bases de la religion, stipule que l'on ne se servira pas du nom de Monstre en spaghetti volant pour faire du mal aux autres. »

Le pastafarisme se développe à partir de 2005, quand Bobby Anderson, le prophète, envoie une lettre au comité d'éducation du Kansas qui avait décidé d'intégrer dans les cours de sciences le créationnisme, cette croyance religieuse qui nie la théorie de l'évolution et affirme que la terre et la vie ont été créées il y a 6.000 ans. « *Il était tout à fait d'accord pour intégrer le créationnisme au programme scolaire, à condition qu'on enseigne aussi la religion du Monstre en spaghetti volants* », explique Yves Forban.

« *Moi-même, ainsi que beaucoup d'autres gens dans le monde, croyons profondément que l'univers a été créé par un Monstre en Spaghetti Volant (MSV). C'est Lui qui a créé tout ce que nous voyons et sentons. Nous avons la certitude que les preuves irréfutables des processus d'évolution des espèces ne sont qu'une coïncidence, qu'Il les a mises en place.* » En effet, le MSV est un farceur qui a enterré de faux fossiles et qui trompe les résultats de datation au carbone 14 pour faire croire qu'ils sont beaucoup plus anciens.

Au nom du principe d'égalité, Bobby Anderson réclame donc pour l'enseignement « *un tiers du temps pour la Conception Intelligente (relevant du*

créationnisme, Ndlr), un tiers du temps pour le Monstre en Spaghettis Volant, et un tiers du temps pour une conjecture logique fondée sur des preuves irréfutables et observables. » Deux ans plus tard, le Kansas renonce finalement à enseigner le créationnisme. La lettre du prophète a eu son petit effet, plusieurs médias la publient et le pastafarisme se popularise sur Internet. Pour eux, il est absolument évident que le MSV a créé le monde alors qu'il était complètement ivre, ce qui explique son imperfection. Le prophète a aussi démontré, graphiques à l'appui, que le réchauffement planétaire et l'augmentation des catastrophes naturelles étaient directement liés à la baisse du nombre de pirates depuis les années 1800. Ceux-ci sont donc vénérés et un bon pastafariste s'habille en pirate et porte une passoire sur la tête, parce que les pâtes sont elles aussi sacrées. Préparer un bon plat de spaghettis avec des boulettes de viande est une reconnaissance envers le Monstre. Le paradis pastafarien est un monde où la bière coule en fleuve depuis des volcans et où les bars sont pleins de stripteaseurs ou stripteaseuses. C'est la même chose en enfer, sauf que la bière est éventée et que les gens ont des maladies sexuellement transmissibles.

Pour les pastafariens, la reconnaissance officielle de leur religion est une arme pour réclamer la séparation de l'Église et de l'État. « Les religions ont causé des guerres et ont des conséquences sur nos façons de vivre. En tant que pastafariens, on tente un exorcisme par l'humour, on singe, on caricature en suivant notre propre chemin absurde. On désacralise et démystifie les autres religions. » Quelques adeptes ont ainsi pu poser avec une passoire sur la tête sur la photo de leur permis de conduire en Autriche, en République Tchèque, dans le Massachusetts, etc. La Pologne a même un temps reconnu le pastafarisme comme une religion à part entière. L'archevêque Strozzapreti de l'Église Pastafarienne du Luxembourg a envoyé il y a quelques mois une lettre au ministre des Cultes du duché pour obtenir une reconnaissance et le chèque qui va avec. « Le pastafarisme est un mouvement qui essaie de promouvoir la laïcité, ce n'est pas les religions que l'on attaque, ce sont les passe-droits qui leur sont accordés par les politiques. Il n'y a pas de raisons qu'ils disent non pour nous. Nous voudrions qu'ils nous disent non, mais qu'ils le disent aussi pour les autres. »

QUE SA SAINTE NOUILLE VOUS TOUCHE TOUJOURS ET PARTOUT !

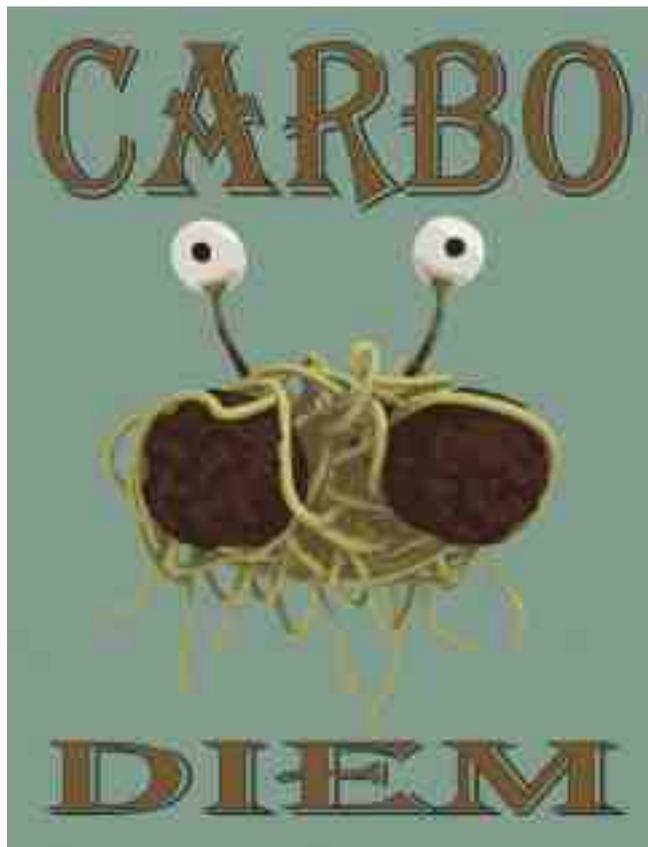
Chaque église possède ses propres spécificités, selon le contexte et la politique religieuse du pays. « Chacun mène son propre combat par rapport à la laïcité. C'est plus humoristique en France, où le pays est plus laïc. En Italie, ils font des manif tous les mois pour la reconnaissance du mariage homosexuel. Leur façon de faire est conditionnée par le fait que l'Église romaine est très présente, avec des croix partout et un enseignement catholique prégnant. C'est la même chose en Pologne, où le militantisme est plus prononcé », dit le pastaricard de Marseille. Parmi ses bonnes

œuvres, il avait distribué des tracts pastafariens pendant les cercles des veilleurs, qui dénonçaient le mariage homosexuel. « On en diffusait sept fois plus qu'eux, ce qui montre quand même qu'il n'y a pas grand monde derrière les catholiques intégristes. Une bêtise comme la nôtre a plus de résonance que la leur. »

Paravent de la haine pour les uns, hérésie, ou encore nécessité absolue, la laïcité n'en finit pas de déchaîner les passions. « Je ne suis pas laïc-card pour autant, je ne vais pas interdire à une femme de se voiler dans la rue par exemple. Les gens font ce qu'ils veulent, mais il ne faut pas qu'ils subissent une religion qu'ils n'ont pas choisie. »

Le comble pour le pastafarisme serait qu'il devienne une religion comme les autres... « En Pologne, en Italie, ils essaient de structurer l'Église. Je les mets en garde parce qu'ils vont finir par se prendre au sérieux et dire aux gens comment penser. C'est le pire qui pourrait arriver. Il y a des guéguerres entre congrégations en Pologne, avec même des cas d'exclusions. Pour moi, le mouvement pastafariste doit rester individuel » met en garde le pastaricard. Alors, Chères Sœurs, chers Frères, que Sa Sainte Nouille vous touche toujours et partout !

Guillaume



Le Monstre en Spaghettis Volant a créé le monde un soir de beuverie, ce qui explique ses imperfections.

ENVIES DE COMMUNE À LA ZAD



La cabane collective du Gourbi est construite avec du bois coupé et scié sur la ZAD. Elle accueille des réunions, le "non-marché", des projections, des réunions d'habitants, etc.

Les discussions sur l'avenir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes se font de plus en plus précises. Accords sur l'usage des terres, mises en place de structures collectives, réflexions sur les communs, etc. Habitantes et habitants, paysannes et paysans, voisines et voisins, amies ou amis, beaucoup se projettent dans l'avenir, pour imaginer ensemble ce que pourrait être la vie sur place une fois le projet d'aéroport enterré.

« À quand des prescripteurs pour récolter l'impôt ? » Éclats de rire sur les bancs de la cabane du Gourbi pour cette blague prononcée lors de la réunion hebdomadaire des habitants de la Zone à Défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes. Parmi la quinzaine de personnes présentes ce soir là, tout juste éclairées par quelques bougies et lampes frontales, personne ne songe bien sûr sérieusement à instaurer une fiscalité. Pourtant, l'argent est une problématique qui reste à gérer collectivement : il s'agit d'éviter que la caisse commune ne se vide plus vite qu'elle ne se remplit. Des sous, il en faut par exemple pour imprimer le ZAD News, le journal local distribué dans la soixantaine de lieux habités de la zone, un outil essentiel de cohésion et d'information sur les décisions prises en assemblée, l'agenda, les débats en cours, etc. « *Il suffirait que chacun de nous donne 10 € par mois et on serait large.* » Cette fois, l'affirmation semble satisfaire tout le monde, reste à concrétiser l'idée. C'est une anecdote, mais sans doute révélatrice de certains enjeux discutés sur ce territoire, « *en lutte contre l'aéroport et son monde.* » Ici s'expérimentent de nouvelles manières de vivre, avec une forte envie de « *faire Commune.* »

Entre 150 et 200 habitants résident sur la ZAD, d'une superficie de quelque dix kilomètres sur deux. On y croise aussi de nombreux visiteurs, amis, voisins, sou-

tiens ou curieux. Il y a beaucoup de monde pour parcourir les routes ou les chemins, à pied, à vélo ou en véhicule. Parmi, par-là, on entend des bruits de marteaux, de divers outils électriques, mais l'ambiance générale est plutôt calme. On est loin du pic d'affluence qui a suivi les tentatives d'expulsions de l'automne 2012. De nombreux occupants qui avaient alors convergé vers Notre-Dame-des-Landes pour protéger la ZAD sont désormais repartis, tout comme les gendarmes mobiles qui ont déserté les carrefours qu'ils occupaient jusqu'au printemps 2013. À cette date, il n'y avait alors plus de situation d'extrême urgence, plus d'expulsions, et le projet d'aéroport paraissait compromis. L'instant était devenu propice aux discussions portées sur l'avenir. « *Ceux qui sont là aujourd'hui savent pourquoi ils sont restés* », décrit une occupante. « *On se projette après l'abandon du projet.* »

L'USAGE DU FONCIER

La question du foncier et de l'usage des terres apparaît centrale pour envisager la suite sur ce territoire rural paradoxalement protégé par son statut de Zone d'Aménagement Différé (ZAD, au sens juridique). « *Sur les 1650 ha de la ZAD, il y a environ 450 ha de friche, de routes et d'habitations et 450 ha qui sont utilisés par les paysans qui refusent de signer les expulsions malgré les pressions* », détaille Cyril, membre de Copain, le Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles INdignées par le projet d'aéroport. Le reste, soit quelque 750 ha, est contrôlé par AGO, la filiale de Vinci en charge de la construction de l'aéroport. Ces terres correspondent à celles des agriculteurs qui ont accepté de vendre, mais que certains continuent à cultiver après avoir signé avec Vinci une convention d'occupation reconduite chaque année, en attendant les travaux. « *Ils ont renoncé à leurs droits et n'ont plus aucune légitimité à reprendre ces terrains. Ils en ont eu d'autres en compensation et beaucoup ont été assez malins pour toucher de l'argent en plus* », affirme Cyril. « *On ne veut pas avoir lutté pour qu'ils puissent les récupérer ou que d'autres s'agrandissent, on veut qu'elles restent entre les mains du mouvement, cela sera important pour le rapport de force à l'avenir.* »

Sans compter les terres des paysans historiques en lutte, les opposants contrôlent déjà 250 ha sur les 750 qui appartiennent à Vinci, dont les 100 ha de la ferme de Bellevue. Copain, et d'autres, avaient alors protégé et occupé cette ferme, tracteurs en première ligne, avant sa destruction programmée. « *Cela nous a permis d'avoir un pied à terre sur la zone. On a des fermes à côté et nous n'avons pas forcément l'occasion d'être tout le temps ici, mais c'était important de créer du lien avec le mouvement d'occupation.* » Les terres sont utilisées comme pâtures pour quelques vaches, il y a aussi des volailles, des cochons, du foin... « *Le rôle que l'on s'est donné ici, c'est de maintenir et d'entretenir les champs et les bâtiments pour que ceux qui voudraient s'installer là n'aient pas ce boulot à faire. Il s'agit aussi d'un combat contre l'agriculture productiviste. L'arrêt du projet d'aéroport peut intervenir très vite, il faut que l'on*

soit prêt à proposer quelque chose, commencer à créer un possible avec ces terrains. »

Après plus d'un an de discussions, une position commune sur l'avenir des terres a été adoptée fin 2015 par le collectif Copain, des paysans locaux, l'Acipa (Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport), l'Adeca (l'Association de défense des exploitants concernés par le projet d'aéroport, constituée dès les années 70) et les habitants de la ZAD. Elle prévoit que « *les terres redistribuées chaque année par la chambre d'agriculture pour le compte d'AGO-VINCI sous la forme de baux précaires soient prises en charge par une entité issue du mouvement de lutte qui rassemblera toutes ses composantes* ». Paysans, citoyennistes, occupants, radicaux ou plus modérés, c'est l'ensemble du mouvement d'opposition à l'aéroport qui est d'accord sur le principe d'une structure commune pour déterminer l'usage du foncier après l'abandon du projet. C'est une étape forte du chemin vers l'autonomie, car ce ne sera plus aux institutions de décider de l'avenir des terres sur la ZAD. Le texte souligne aussi l'importance de faire cohabiter des installations classiques et hors cadre, c'est-à-dire sans surface minimum ou obligation

de rentabilité. « *Il fallait fixer les bases pour continuer à vivre ensemble sur la zone, que les habitants, les paysans et les squatteurs comprennent les besoins de chacun, se rassurent sur le fait que l'on ne se fera pas*

la guerre ensuite. Nous aurons beaucoup plus d'ennemis quand le projet sera abandonné que maintenant », disent des personnes sous la serre du jardin collectif Rouge et noir.

« NOUS AURONS BEAUCOUP PLUS D'ENNEMIS QUAND LE PROJET D'AÉROPORT SERA ABANDONNÉ QUE MAINTENANT »

MUTUALISER LE MATÉRIEL AGRICOLE

L'agriculture prend de l'envergure sur la ZAD, sous des formes très variées, mécanisée ou non. Cela va de la permaculture aux grandes cultures, en passant par le maraîchage diversifié, le groupe verger, et une future installation dans les règles avec trente vaches laitières. Elle s'organise souvent autour de petits groupes, dont beaucoup sont fédérés autour de Sème Ta ZAD, l'assemblée paysanne de la ZAD, lancée en 2013 et qui appelle à une occupation agricole du site. « *C'est une organisation paysanne structurée pour les projets hors cadre* », explique Lisa du groupe "céréales". La moitié de la farine utilisée par les boulangers de la ZAD provient des champs de blé cultivés sur place. « *Pour la troisième saison, il y a à peu près 10 ha de blés, soit une trentaine d'hectares cultivés en rotation. Nous avons reçu des conseils de tous les paysans impliqués dans la lutte, essayé plusieurs variétés et on arrive à voir ce qui pousse le mieux* », explique-t-elle.

Les collectifs paysans de la ZAD qui souhaitent utiliser des machines peuvent se tourner vers la "Curcuma", le Collectif d'Usure Réparation Casse, basée sur le principe des Cuma, les coopératives d'utilisation de matériel agricole. Elle permet à tous de bénéficier du prêt de plusieurs tracteurs et d'outils d'attelage pour biner, semer, arracher les patates, broyer... Tous ces accessoires ont été offerts par des paysans amis. « *C'est du vieux matériel, on a tous les outils d'une ferme productiviste d'il y a 40 ans ! On fait des*

réunions pour les entretiens, on a un hangar de réparation et un autre de stockage », précise un de ses membres. Si la production peut être un objectif, la recherche du profit n'en est clairement pas un. Les pains des boulangers, les légumes, dont des tonnes de patates et d'oignons, les fromages du groupe "vaches", etc. sont mis à disposition à prix libre sur les lieux de fabrication et sur les étals du « non-marché » tous les vendredis en fin d'après-midi. L'argent et les dons reviennent dans la caisse commune de Sème ta Zad et servent pour tous. « On développe des structures de partage, que tu sois sur la ZAD ou pas. On donne aussi une partie de la production à d'autres personnes en lutte ailleurs, à des squats de sans-papiers, à des cantines », dit un occupant.

AUTONOMIE POLITIQUE

Cultiver sur la ZAD veut aussi dire occuper le terrain, être plus indépendant. Mais ce n'est pas souvent l'autonomie alimentaire qui passionne le plus les zadistes. « Nous ne sommes pas dans une démarche d'autarcie, c'est l'autonomie politique qui nous intéresse. Ce qui compte, ce sont les échanges, les gens qui passent. Il ne faut pas s'enfermer », précise encore Lisa. La vie ici ne s'imaginerait guère sans la perspective de la lutte. Certains redoutent presque que cette dimension s'essouffle avec le temps, qu'elle passe au second plan. « Il vaudrait mieux un carrefour des luttes plutôt qu'une oasis des alternatives », plaide l'un. Pour une autres, « le premier objectif est d'arriver à faire sans les institutions, de se poser les questions de la répartition, de l'usage, qu'il soit agricole ou non, de trouver une forme d'organisation autour des communs, mettre en place des réseaux de solidarité, des chantiers collectifs pour les récoltes ou les autres travaux, de partager des moments de fêtes, des banquets... »

Au mois d'octobre, la ZAD s'est étendue vers l'est, où une maison inhabitée a été occupée au lieu-dit la Noë Verte. Ses habitants, investis dans le milieu associatif nantais, veulent monter une conserverie et la mettre à disposition de ceux qui en auront besoin, zadistes, paysans, voisins... Au départ, ce groupe d'amis voulait trouver des terres pour construire un lieu collectif, mais ils ont finalement décidé de s'installer ici. Ils n'avaient ni l'expérience du squat, ni celle des opérations policières. Juste après l'occupation de la maison, et pour empêcher une trop rapide expulsion, du monde s'était mobilisé pour les soutenir et bloquer les routes menant à la Noë Verte. C'est ce qui a obligé les gendarmes à rebrousser chemin. « On interrogeait les communs depuis Nantes. En venant ici, il y avait la question de la précarité du projet, mais on a décidé de tenter. On ne perd rien, au pire ce sera une bonne expérience et des bonnes rencontres. La base du projet était de créer des liens avec des gens aux alentours. Pour l'avenir, il est important de pouvoir se lier avec l'extérieur, de favoriser des ponts, de lier les différentes composantes. Il faut faire des connexions avec des endroits où le système marchand est dominant, créer des brèches. Pourquoi pas créer une épicerie solidaire dans le village de Notre-Dame-des-Landes ? La Noë Verte est aussi une porte d'entrée pour le milieu associatif nan-

tais. Des gens qui ne seraient pas forcément venus ici pourraient maintenant s'y impliquer. »

Au-delà de l'agriculture et de la nourriture, l'idée du commun devient concrète en ce qui concerne l'entretien des chemins, des routes, des fossés ou encore de la forêt. On nous relate l'histoire du projet « construire en dur » de cette année. L'idée était de construire ou de rénover en réponse aux menaces d'expulsions, de montrer que les zadistes s'implantent durablement. Une scierie mobile était venue pour l'occasion débiter les arbres choisis sur le site pour servir de bois d'œuvre pour une quinzaine de lieux de vie, dont des espaces collectifs comme le Gourbi qui accueille des réunions, répétitions, projections... « C'était une bonne expérience, mais il y a eu aussi des conflits entre ceux qui ne voulaient pas du tout toucher la nature et ceux qui pensent qu'il faut la connaître et l'utiliser un peu pour vivre avec. Il y a un vrai besoin, on ne peut pas rester sur une position figée, simplement dire, on ne touche pas à la forêt. L'idéologie est souvent mise à mal, les choses sont très concrètes. »

Les questions qui concernent tout le monde sont débattues pendant les assemblées, mais tout ne s'y décide pas, la force de l'initiative reste importante. En cas de vrai conflit, les choses peuvent parfois bloquer. Il existe une pluralité de sensibilités, d'histoires personnelles, de points de vue sur la ZAD et plus largement dans le mouvement. C'est l'une de ses plus grandes forces. « Maintenir cette diversité est un vrai enjeu, cela veut dire accepter les conflits que ça suppose. Tu mets tout en pratique, c'est ça qui est politique, passionnant et ultra-vivant ».

« TU METS TOUT EN PRATIQUE,
C'EST ÇA QUI EST POLITIQUE,
PASSIONNANT ET ULTRA-VIVANT »

RÉSOLUDRE ENSEMBLE LES CONFLITS

Lors d'une autre réunion des habitants, un tirage au sort a eu lieu sur les bancs du Gourbi. Les prénoms de douze personnes sont sortis d'une marmite, qui en comptait une cinquantaine, tous volontaires pour faire provisoirement partie du groupe de résolution des conflits. C'est une nouveauté sur la ZAD. En cas de problèmes, ils pourront essayer de jouer les intermédiaires, les facilitateurs neutres pour tenter de régler les conflits, les faire cesser, trouver un terrain d'entente ou éviter qu'ils ne prennent trop d'ampleur. Cela peut concerner des vols, des comportements, des questions d'usages, etc. Vivre sans institutions veut aussi dire vivre sans police, sans justice, et savoir s'organiser pour gérer les inévitables accrochages d'une communauté humaine. Avec l'autonomie politique, se pose aussi la question de l'énergie, du transport, de la gestion des ordures, des soins, etc. À Notre-Dame-des-Landes, il s'agit plus de créer une nouvelle société que de s'offusquer d'un aéroport. « Faire commune chez nous, c'est aujourd'hui la meilleure chose à faire, la meilleure réponse à ce monde qui nous fait face. »

S'installer sur la ZAD n'est pas forcément évident. Il peut parfois être difficile d'y trouver sa place et les conditions de vie, quelquefois sans eau courante ni électricité, sont difficiles. D'autant que le climat est rude : le qualificatif de zone humide prend ici tout son sens. La menace constante des expulsions rend les perspectives d'installations à long terme incertaines, ce qui peut freiner les envies

d'investissement, d'achats d'outils ou de matériel par exemple. « C'est difficile pour nous de sentir que l'on a des intérêts partagés, de définir ce qui est commun et de s'y raccrocher, car cette notion a été mise à mal depuis déjà longtemps ». « On remet en question des siècles d'organisation sociale, ça ne se fait pas sans douleur », poursuit un autre. Mais les perspectives de lutter collectivement contre un monde absurde et contre toutes les formes de dominations, de s'organiser horizontalement, l'envie de construire de nouveaux modèles de vie, de mener des réflexions au sujet de structures d'organisation communes, etc. sont autant de forces qui donnent toute son énergie à la ZAD.

Des cycles de discussions ont été engagés entre différents lieux collectifs, en France et ailleurs, pour partager et enrichir les expériences. L'idée de Commune dépasse la ZAD et ce qu'il s'y passe. « La Commune, c'est tout ce qui la traverse, ce qui peut l'agrandir, tisser des liens de solidarité et de complicités avec les comités locaux, les collectifs en France et

ailleurs, toutes les personnes qui viennent passer quelques jours ou quelques mois. Ici, c'est un espace ouvert à tous ceux qui souhaitent désertier le salariat, ceux qui souhaitent rejoindre une prise en mains active de leur destin », décrit Lisa. En réaction à l'annonce de la reprise des travaux par le gouvernement, les habitants et habitantes vont lancer leur propre appel d'offres. Ceux qui le veulent pourront participer au week-end de construction et de chantier, dans l'optique de consolider l'avenir de la ZAD. « Cela a un effet auto-entraînant. Tu penses en fonction du futur, tu t'organises donc en conséquence, ce qui rend l'avenir plus désirable, ça devient plus excitant de rester ensemble ici », constate Maël, qui habite sur la ZAD. Pour lui, « faire Commune, c'est retirer un territoire de la République et de l'autorité de l'État, dire que c'est nous qui allons faire quelque chose, tenter nos expériences, faire nos choix, nos erreurs et pouvoir recommencer. Mais une Commune n'a pas de sens s'il n'y en a pas d'autres avec qui s'allier. »

Guillaume

Quelques brochures pour aller plus loin :

- Ebauches pour la commune
- Foncier - Un état des lieux. Pour penser l'avenir de la ZAD de Notre Dame des Landes: www.derives.tv/IMG/pdf/ZAD_foncier_terres_agricoles_le_ger.pdf
- Position commune sur l'avenir des terres, adoptée fin 2015 : <http://www.acipa-nld.fr/actualites/divers/item/591-parce-qu'il-n-y-aura-pas-d-aeroport>
- Série d'entretiens croisés sur les luttes sur la zad et le val de suse (No-TAV) : constellations.boum.org



Un habitant de la ZAD grimé en salamandre, un petit amphibien typique de cette zone humide.

J'AI TESTÉ POUR VOUS : LA MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION

Jouer à la dinette pour devenir serveur ou remplir des bacs à glaçons avec des objets de couleur pour postuler à un travail à la chaîne, bienvenue dans le nouveau dispositif test de Pôle Emploi. Voici le témoignage d'un ex-chômeur qui s'est plié à l'exercice.

Tout juste redevenu chômeur, j'apprends que pour postuler à un emploi saisonnier en Franche-Comté (voir encadré), je dois désormais passer un test de simulation. Par exemple, pour un poste de serveur, on te fait jouer à la dinette, m'explique Pôle Emploi en guise de première présentation. Pour le poste « *opérateur de ligne industrie agro-alimentaire* » (il s'agit dans mon cas d'emballer du fromage à raclette), je ne savais pas trop à quoi m'attendre. Alors je me suis dit, « *essayons toujours, ça restera une incursion ethnologique dans ce que trame aujourd'hui Pôle Emploi* ».

IMMERSION BÉNÉVOLE

Me voilà donc à faire le forcing pour rentrer à la dernière minute dans ce nouveau dispositif-test. Pour la première étape, je suis convoqué à une réunion de présentation dans la salle décrépie de la mairie du bourg. En intro, une responsable de la fromagerie nous fait un topo historique sur sa boîte, mais malgré l'effort d'un ton voulu vibrant pour motiver le chômeur, c'est peine perdue. Puis la responsable du Pôle Emploi nous présente ce dispositif spécial. Agréé en 2007 par la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), il est ouvert à tous, y compris aux débutants, et il n'exige pas de CV... Cette formule s'adresse surtout aux chômeurs en reconversion, histoire de leur faire découvrir un autre domaine d'activités auquel ils n'auraient pas pensé tout seul... En bonus, elle offre la méthode d'évaluation par simulation.

La responsable nous annonce que les tests se dérouleront la se-



maine d'après, que les résultats tomberont la suivante, et que si l'issue est favorable, tu gagnes le droit de faire un entretien suivi d'une période d'immersion d'une semaine à la fromagerie. Première surprise de taille, lorsque la question du cadre légal de cette immersion est posée (versus un CDD avec période d'essai), elle nous explique que l'immersion bénévole est une chance pour des chômeurs éloignés de l'emploi et qui souhaitent découvrir le métier. Tout bénéf' pour l'employeur ! Qu'on accepte le dispositif ou qu'on le quitte, la responsable nous assure qu'il n'y aura pas de sanction de la part de Pôle Emploi (ils sont vraiment trop bons

comme négriers...). À ce moment là, un tiers des personnes présentes quitte la salle.

Ceux qui restent sont répartis en deux sections pour les tests, qui se dérouleront en quatre phases : interrogation écrite de compréhension de base du style « *as-tu vraiment bien compris la consigne ?* », suivie de trois ateliers pratiques. Ils ont été mis au point par les conseillers de Pôle Emploi avec les ouvriers de l'usine en fonction des « *habilités* » dont l'employé modèle doit faire preuve. Pour nous, ce sera la dextérité et le travail en équipe. Les ouvriers de la fromagerie ont passé ces tests avant nous et nous devons atteindre au moins la moyenne de

leurs résultats pour être retenu : voilà le défi qui nous attend.

Le jour J, toujours sur du temps bénévole et dans la même salle municipale, nous passons l'interro écrite et on tourne deux fois un quart d'heure sur chacun des trois ateliers (peut être pour tester notre endurance), par groupes de trois ou quatre. Le premier, nommé « *Equibac* », est conçu pour tester le travail en équipe... But du jeu : remplir des bacs à glaçons avec des bouchons d'oreilles de différentes couleurs, selon un schéma qui circule entre nous. Petit bémol, l'atelier doit se faire avec des gants en plastique (comme pour la vraie hygiène alimentaire) mais manipuler des bouchons d'oreille avec des gants relève du défi... Et attention, des fois le schéma des couleurs change... Et voilà synthétisé le travail à la chaîne, tout ça chronométré, et à la fin, on range tout. Belle réflexion sur l'inutilité de travailler.

UN DIPLÔME EN CADEAU

Le deuxième atelier est dans la même veine. L'objectif est d'assembler des languettes de bois colorées et de les répartir selon un schéma. Lorsque le temps imparti est écoulé, chacun change de place et vérifie le travail de l'autre. Le bonheur de chercher la petite bête pour dénoncer ton voisin ! Mais cool, dans mon équipe, on ferme sa gueule. Il ne nous reste plus que le dernier atelier : le contrôle qualité. D'abord, on doit vérifier des listes de codes-barres et des logos pouvant être justes, incomplets ou avec défaut. Il y a environ 25 pages de 20 codes-barres. On a 10 minutes. Ensuite, armés de feutres de couleurs et de pages de logos, il s'agit de marquer d'autres figures selon des légendes. Que du bonheur ! Voilà, après être passé deux fois à chaque atelier, on peut partir. Il n'y a plus qu'à attendre les résultats, qui, s'ils sont bons, donnent droit à un joli diplôme (envoyé en courrier express par la Poste, ce qui est cher pour pas grand-chose) et surtout à l'entretien.

Grâce à mes résultats plutôt bons, j'ai pu passer à la phase deux : l'entretien. Celui-ci s'est déroulé en 10 minutes pour vérifier que j'ai bien une voiture et que je suis d'accord pour les trois huit ou les quatre huit, ainsi que pour la semaine de bénévolat. Pas de visite du site à ce moment là, ce sera plus tard. Pôle Emploi a beau affirmer que ce dispositif est innovant et non discriminant, si par malchance votre employeur est raciste, il se peut qu'à la fin de l'entretien il vous dise au revoir. Moi c'est ma désinvolture qui ne m'a pas permis d'atteindre la troisième étape et donc de refuser le travail gratuit. En effet, j'avais oublié d'aller cliquer sur Internet pour m'actualiser et j'ai donc été radié aussi sec. J'avais stupidement pensé que participer à ce genre de cirque suffisait. Raté. S'en suit un coup de fil désolé de la responsable invitant à me réinscrire en urgence...

Enfin, un mi-temps pépère ailleurs m'est proposé, hors cadre de Pôle Emploi, que j'accepte. Tout ça pour rappeler également que la Franche-Comté est pionnière dans un autre dispositif qui va être étendu nationalement afin de faire baisser le nombre de chômeurs : la radiation expresse !

Un ex-chômeur heureux

« L'OBJECTIF EST D'ASSEMBLER DES LANGUETTES DE BOIS COLORÉES ET DE LES RÉPARTIR SELON UN SCHÉMA. LORSQUE LE TEMPS IMPARTI EST ÉCOULÉ, CHACUN CHANGE DE PLACE ET VÉRIFIE LE TRAVAIL DE L'AUTRE. LE BONHEUR DE CHERCHER LA PETITE BÊTE POUR DÉNONCER TON VOISIN ! »

LE RECRUTEMENT PAR SIMULATION

Le dispositif de recrutement par simulation est testé depuis 20 ans, aujourd'hui dans 130 centres Pôle Emploi sur le territoire (dont la Franche-Comté). Fondé par Georges Lemoine, ancien directeur de centre ANPE, ce dispositif consiste à sélectionner des candidats pour le compte des entreprises au moyen d'exercices pratiques simulant les contraintes du poste de travail. L'évaluation des aptitudes vise à s'affranchir du poids du CV et de l'expérience jugés arbitraires.

DE LA CIRE AU BRONZE



C'est en Anjou, dans la petite commune de Grézillé, que Madouk Traoré nous ouvre les portes de son atelier de sculpteur. Avant de venir s'installer en France, le jeune homme a grandi au Burkina Faso, dans une famille où la forge et la fonderie sont des traditions.

A 14 ans, il commence son apprentissage et découvre la technique à cire perdue. La première étape consiste à créer ses sculptures en cire puis à les recouvrir entièrement d'argile. Après un premier séchage, l'ensemble est mis au feu, puis retiré quand l'argile est cuite. La cire liquéfiée est vidée, tandis que les moules refroidissent dans la terre.

Ensuite, il faut faire fondre du bronze, puis le couler dans le récipient d'argile. Quand tout a refroidi, le sculpteur casse le moule et libère la pièce en bronze, qu'il faut encore limer, poncer et sur laquelle on peut éventuellement appliquer une patine pour lui donner un aspect vieilli.

Mariane Liégeois







ACCUEIL DES RÉFUGIÉS : L'ÉTAT FAIT ATTENDRE LES COMMUNES VOLONTAIRES

Début septembre, François Hollande annonçait l'accueil de 24.000 réfugiés syriens et irakiens en France. Trois mois et les attentats de Paris plus tard, l'écart entre belles paroles et actes concrets est abyssal. Cas pratique dans le Gard.

Début septembre, la photo d'Aylan, un enfant kurde de 3 ans retrouvé mort noyé sur une plage en Turquie, émeut fait le tour du monde. François Hollande, dans une déclaration éprise d'humanisme, assure que la France accueillera 24.000 réfugiés syriens et irakiens supplémentaires sur deux ans, conformément au plan de répartition de la Commission européenne. Depuis, le chiffre a été porté à 31.000. Mais sur le terrain, tout porte à croire que les personnes favorables à l'accueil des réfugiés devront

faire preuve de patience avant de pouvoir répondre à l'urgence de ceux qui fuient la guerre et ses horribles exactions.

Le 12 septembre, une bonne partie des maires souhaitant accueillir des réfugiés se réunissent au ministère de l'Intérieur où Bernard Cazeneuve annonce des mesures d'aide et d'accompagnement. Pour encadrer la venue des réfugiés, il nomme un coordonnateur national, Jean-Jacques Brot, et somme chaque Préfecture d'en nommer un par département. Le 25

octobre, Jean-Jacques Brot affirme dans la presse que seuls 1.100 Syriens et 1.500 Irakiens ont pu s'installer en France depuis le début de l'année. Il s'agit de personnes ciblées par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU. Au début de l'été 2015, alors que le conflit syrien dure depuis quatre ans, la France n'a accueilli que 500 personnes sous l'égide de ce programme, auxquelles il faut ajouter 3.000 demandeurs d'asile par procédure de droit commun et 2.000 autres Syriens titulaires de visas de nature différente. Ce n'est pourtant pas les volontaires qui manquent pour accueillir des réfugiés.

LES LOGEMENTS RESTENT VIDES

Dans le Gard, « vingt communes se sont manifestées pour accueillir des réfugiés syriens et irakiens », comptabilise Xavier Hancquart, coordonnateur départemental à la Préfecture. Pourtant, à la mi-décembre, aucun réfugié n'avait encore été accueilli dans le département. « C'est un plan sur deux ans et nous en sommes qu'au tout début », se justifie le coordonnateur qui ajoute qu'« il y a une demande pour des hommes seuls, et les communes ne proposent que des hébergements pour des familles ». Il promet ensuite de contacter les élus favorables à l'accueil pour leur signifier ce fait et annoncer que les premiers réfugiés arriveront « dans les semaines à venir ». Depuis septembre, alors que quelques familles se sont installées dans d'autres départements, tous les élus du Gard contactés



attestent quant à eux que Xavier Hancquart n'a pas entrepris de démarches dans leur direction. Des communes cévenoles s'étaient pourtant portées volontaires avant même l'émoi mondial suscité par la photo d'Aylan.

En effet, dès le 25 juin, le conseil municipal du Vigan, sous-préfecture de 4.000 habitants, votait à l'unanimité la mise à disposition de trois logements. La commune répondait alors à une sollicitation du groupe local Sud Cévennes d'Amnesty International pour faire venir des personnes qui vivent dans des camps des pays limitrophes de la Syrie et qui sont prises en charge par le HCR. « *Ce seront les plus vulnérables parmi les vulnérables, avec des situations médicales sérieuses, des familles avec enfants handicapés ou encore des personnes seules avec enfants* », détaille Michelle Marmain militante du groupe. Pour le maire, Eric Doulcier, qui dit s'inscrire dans une « *longue tradition cévenole de l'accueil* », « *il y a des moments où il faut être digne, et c'est l'un de ces moments* ». Mais là encore, les logements restent vides, faute de réponse de la préfecture.

À 70 km de là, la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas, voisine d'Alès, s'engage dans une même démarche sur proposition d'Amnesty International et du Secours Catholique. Contre l'avis de l'opposition, le conseil municipal vote le 23 juin en faveur de l'accueil d'une ou deux familles qui seraient logées parmi 26 nouveaux logements sociaux. Joint par téléphone, le maire, Jean-Michel Perret défend avec ferveur la décision : « *ces personnes qui arrivent à échapper au conflit et à s'extraire de leur pays, ce sont avant tout des rescapés. Des rescapés de la mort, de la torture ou de viol. Donc notre motivation première est le réflexe normal de tendre la main à une personne qui est à terre* ». Mais la décision du conseil municipal ne pourra pas s'appliquer, parce qu'il n'y a plus de logements à disposition. « *Selon la loi qui offre un quota à la préfecture dans tout parc social, il restait huit logements à la disposition du préfet pour des publics en grande difficulté. Le bailleur social s'est empressé de les attribuer à des familles qui avaient déjà déposé des dossiers* », témoigne Jean-Michel Perret. Le maire est alors obligé de compter sur la générosité des habitants de la commune pour les héberger. Dans les environs d'Alès, les communes de Cendras, Saint-Julien-des-Rosiers et la Grand-Combe font également vœux d'accueil depuis début septembre.

LA PRÉFECTURE AUX ABONNÉS ABSENTS

À mi-chemin entre Nîmes et Le Vigan, la maire de Sauve, Alexandra Mollard se dit « *profondément touchée par cette vague de réfugiés en détresse* ». Mi-septembre, elle écrit au bailleur social de la commune pour savoir s'il y a des logements disponibles pour des réfugiés. Habitat du Gard répond le 23 septembre en déclarant qu'il s'en remet aux instructions de la Préfecture pour pouvoir se prononcer. La réponse n'est toujours pas arrivée. Non loin de là, à Quissac, la paroisse protestante met à disposition les deux logements du presbytère, et à Saint-Hippolyte-du-Fort un collectif citoyen envisage de mettre à disposition les quatre logements de l'ancienne gendarmerie. Une démarche difficile puisqu'il faut permettre l'accès à ce terrain militaire. « *Il faut que ça passe par la défense et le patrimoine au sein des services de l'État* », mentionne Jo-

sé Tarquini, adjoint aux affaires sociales de la ville et membre du collectif.

Voisin du Vigan, le village de Mandagout propose un appartement pour l'accueil d'une famille. « *On a pris la délibération le 4 septembre* », renseigne la maire Francine Arbus, qui précise que l'accueil d'une famille est aussi « *un moyen de maintenir les effectifs de l'école* » de ce village de 400 âmes. En octobre, elle téléphone quasiment chaque semaine au coordinateur départemental. Xavier Hancquart lui répond qu'il faut « *percevoir les demandes des arrivants pour une construction de projet de vie* », explique-t-elle. Affirmation difficile à saisir à propos de personnes fuyant la guerre et ses pires sévices. D'autant que tout est prévu dans le canton pour recevoir les réfugiés dans les meilleures conditions. « *Cours de français, don de matériel et de vêtements, accompagnement administratif, tout est prêt. Nous avons fédéré une douzaine d'associations autour de nous* », assure Clémence Boisson, membre d'Amnesty International et du conseil municipal du Vigan. « *Nous, on a fait notre part, on attend que l'État fasse la sienne* », ponctue la maire de Mandagout.

« L'ÉTAT SE MOQUE DE NOUS. ON DÉSObÈIT »

Quarante kilomètres plus à l'est, à Lasalle, un collectif de citoyens composé en grande majorité d'élus municipaux a tenté l'accueil sous l'égide du plan gouvernemental. Il devait se faire chez des particuliers. Selon les militants, la Préfecture a été incapable d'apporter des réponses concrètes à leur demande particulière. « *L'État nous balade, se moque de nous* », tranche Jocelyne Zanchi, élue au conseil municipal. Eux décident de désobéir. « *On va accueillir des sans-papiers, mais ça on a l'habitude* », s'amuse le conseiller municipal Michel Lafont. Ce village d'un peu plus de 1.000 habitants a en effet l'expérience de l'hospitalité, puisqu'il a notamment accueilli 18 Afghans durant l'hiver 2010-2011. Grâce au concours de la Cîmade, ils hébergent depuis fin novembre au presbytère protestant, une famille d'une dizaine de personnes en provenance d'Afghanistan.

À leur façon, les maires du Vigan et de Mandagout fustigent aussi l'inaction du gouvernement et de l'État. « *Les responsables politiques ont les valeurs de la République à la bouche toutes les cinq minutes, mais quand il s'agit de l'accueil de réfugiés, leur réaction est toujours trop timorée, trop faible* », juge Eric Doulcier. « *La gauche, et ça me désole de dire cela parce que j'ai toujours voté à gauche, est trop frileuse par rapport au vote en faveur de l'extrême droite* », considère Francine Arbus. Et depuis les attentats de Paris, l'objectif gouvernemental se fait d'autant plus trouble. Le 24 novembre, le premier ministre Manuel Valls déclarait au quotidien allemand Sueddeutsche Zeitung, que « *nous ne pouvons pas accueillir encore plus de réfugiés en Europe, ce n'est pas possible* ». En parlant du renforcement du contrôle aux frontières extérieures de l'Union Européenne, il ajoutait : « *Si nous n'y parvenons, les peuples diront : L'Europe, ça suffit !* ». De quoi confirmer les craintes de la maire de Mandagout.

Pierre Isnard-Dupuy

VVF PROPOSE DES PLACES EN VILLAGES VACANCES

L'association VVF Villages a proposé de mettre à disposition certains de ses villages vacances pour accueillir des réfugiés. Mais dans les faits, quelques sites ont été réquisitionnés par la préfecture, pour désengorger Calais plus que pour chercher une solution durable.

« VVF Villages prône des valeurs de partage et de solidarité depuis sa création en 1959. On ne pouvait pas rester insensible devant ce flux de réfugiés en Europe ». Pour Pascal Werner, directeur général du groupe, impossible de ne rien faire dans de telles circonstances. Pionnier du tourisme social, l'organisme VVF Villages a décidé de mettre à disposition une vingtaine de sites pour héberger des réfugiés.

En septembre, cette annonce a été particulièrement médiatisée, au grand dam du directeur de VVF : « Je ne m'attendais pas à un tel buzz, j'ai même reçu des lettres anonymes de personnes disant qu'on s'occupe des arabes et pas des SDF... Pourtant, il s'agit toujours d'aider des familles en difficulté, comme nous le faisons en temps normal en permettant à tout le monde de partir en vacances. D'ailleurs, VVF avait déjà accueilli des réfugiés kosovars pendant la guerre du Kosovo en 1999. C'est dans notre ADN ». Mais l'organisme ne peut pas vraiment prendre seul la décision d'accueillir des réfugiés, puisque les trois-quarts des sites sont la propriété des collectivités locales. VVF a donc suggéré aux élus d'héberger quelques familles par village.

FAIRE REVIVRE UNE BOULANGERIE

Concrètement, VVF propose de loger et de nourrir gratuitement les familles, le temps pour elles d'obtenir des papiers ou de trouver du travail. Pour VVF, ce dispositif représente un coût de 18 euros par jour et par personne. Mais quelques mois après cette annonce, peu de sites ont accueilli des réfugiés. Seules trois communes sur les vingt identifiées par VVF ont répondu favorablement à la proposition de l'association, comme à Sorges dans le Périgord, qui a accepté d'accueillir deux familles irakiennes pour quelques mois, dont une personne qui reprendra la boulangerie du village qui avait fermé. Deux autres communes se sont montrées intéressées dans le Gard et les Pyrénées-Orientales. C'est peu et cela peut s'expliquer par plusieurs raisons, dont la proximité avec les élections régionales, certaines critiques des populations, l'implantation des sites en campagne qui rend difficile les démarches administratives, mais aussi le faible nombre de réfugiés qui acceptent de rester en France...

Les villages VVF semblent réservés à la catégorie des « centres de répit » voulus par le ministère de l'Intérieur, notamment pour désengorger Calais. « Six demandeurs d'asile sont partis hier dans un bus de cinquante places vers le VVF de Sainte-Suzanne, en attendant d'être envoyés dans des CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), pas nécessairement dans la même région. [...] Certains n'ont d'ailleurs pas très bien compris pourquoi on les changeait de destination », note Philippe Wannesson, militant associatif à Calais, sur son blog le 24 novembre. La préfecture a en effet réquisitionné cinq logements du VVF-villages de Sainte-Suzanne, en Mayenne, pour accueillir un groupe d'une vingtaine de personnes. « Les personnes accueillies dans ces centres d'accueil et d'orientation

n'ont pas vocation à s'installer sur place. L'étude rapide de leur situation permettra soit de leur accorder le statut de réfugié, soit de leur notifier une obligation de quitter le territoire français le cas échéant », précise le site de la mairie de Sainte-Suzanne.

Pascal Werner assure qu'il « peut les accueillir pendant toute la durée de la trêve hivernale, jusqu'à fin mars, mais ça peut durer plus longtemps. » Seulement la décision ne lui revient pas. La convention entre l'Etat, la communauté de communes et le village VVF de Sainte-Suzanne prend fin le 7 mars. Ce dernier sera entièrement réservé pour un colloque des maires des plus beaux villages de France à partir du 31 mars puis aux vacanciers. Les réfugiés devront trouver refuge ailleurs.

Clément Barraud

« L'ORGANISME NE PEUT PAS VRAIMENT PRENDRE SEUL LA DÉCISION D'ACCUEILLIR DES RÉFUGIÉS, PUISQUE LES TROIS-QUARTS DES SITES SONT LA PROPRIÉTÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES »

QUEL DROIT POUR LES ÉTRANGERS EN FRANCE ?

Le Code d'entrée, de séjour et du droit d'asile des étrangers est un texte législatif régulièrement soumis à modification sous la considération politique du « problème de l'immigration ». Il est l'instrument d'un droit inégal et différencié pour les étrangers.

En langage juridique, « sont considérées comme étrangères [...] les personnes qui n'ont pas la nationalité française, soit qu'elles aient une nationalité étrangère, soit qu'elles n'aient pas de nationalité ». Ces termes sont définis dans le Code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), qui régit tous les domaines de la vie des étrangers : travail, famille, conjugalité, études, protection sociale, etc. Il concerne 2,5 millions de personnes résidentes en France, non-ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'Espace Schengen, soit près de 3,8 % de la population.

DES RÈGLES SPÉCIFIQUES

La loi pose de fait des inégalités d'accès aux droits pour les étrangers par rapport aux ressortissants nationaux, quand elle ne permet pas de priver de liberté une personne en situation irrégulière. « *Aucune règle de valeur constitutionnelle n'assure aux étrangers des droits de caractère général et absolu d'accès et de séjour sur le territoire national* », affirme le Conseil constitutionnel en 2011 ajoutant que : « *les conditions de leur entrée et de leur séjour peuvent être restreintes par des mesures de police administrative conférant à l'autorité publique des pouvoirs étendus reposant sur des règles spécifiques* ». Spécifiques, donc différentes du droit dont disposent les personnes de nationalité française.

Depuis les années 1990, les dispositions législatives et réglementaires sont revues quasiment tous les ans. À chaque révision du code, les associations de défense des immigrés et des droits humains dénoncent un durcissement des droits d'entrée et de séjour sur le territoire. Dans la réforme de 2015 du ministère de l'Intérieur, quelques propositions semblent aller dans le sens d'une amélioration des conditions d'existence des étrangers vivant en France. Par exemple, le texte prévoit la création d'une carte de séjour pluriannuelle dont le délai peut aller jusqu'à quatre ans, au lieu d'une seule année actuellement. L'objectif d'un tel dispositif est de « *sécuriser les parcours* » des migrants, et de désengorger les guichets des préfectures à destination de travailleurs, d'étudiants ou encore de personnes ayant des attaches familiales et qui feraient preuve de leur « *sérieux* ».

Dans un document d'analyse publié en septembre, la Cimade critique les limites de la proposition qui instaure « *une carte de deux ans seulement pour les parents d'enfants français, les conjoints de Français et les personnes régularisées en raison de leurs liens personnels et familiaux, au motif de lutte contre les fraudes* ». De même, la durée de la carte de séjour est laissée à la discrétion des préfets pour les « *per-*

sonnes malades et les étudiants », et le projet de loi « *exclut expressément les personnes victimes de la "traite des êtres humains"* ». En conclusion, la Cimade considère que « *cette carte pluriannuelle laissera de côté les plus précaires, justifiera l'extension des pouvoirs de contrôle des préfets et laissera aux oubliettes la carte de résident* ». Si l'obtention de cette dernière, d'une durée de validité de dix ans, est, « *subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française* », dans les faits, elle est de plus en plus difficile à obtenir. Les demandeurs doivent apporter toujours plus de preuves de leurs attaches sur le territoire, des services qu'ils ont rendus à la nation ou d'une protection particulière qui leur est accordée au titre de leur condition de santé ou autre.

Sur le reste du projet de loi, dans une position commune, plusieurs organisations, dont la Cimade, la Ligue des droits de l'Homme et le Syndicat de la magistrature, considèrent que rien ne va changer « *sur le sort des personnes enfermées dans les zones d'attente et de toutes les personnes qui vivent en France sans titre de séjour, parfois dans la précarité depuis de nombreuses années, notamment les travailleurs et travailleuses "sans-papiers"*. Pour elles, surveillance et suspicion sont les mots-clés de la réforme qui renforce les moyens de contrôler, sanctionner, enfermer et expulser ». Les préfets pourraient avoir accès encore plus facilement « *aux données personnelles détenues par les banques, écoles, hôpitaux* ».

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

Lors du passage du texte au Sénat mi-octobre, la majorité de droite a tenté de renforcer le contrôle de l'immigration. Dans ce but, ils ont déposé un amendement donnant le pouvoir au parlement de fixer un quota pour chaque catégorie de séjour, à l'exception de l'asile. Concernant la carte de séjour de deux à quatre ans, les sénateurs souhaitent qu'elle ne puisse être délivrée qu'aux titulaires d'un emploi et aux étudiants inscrits en master. Du côté du droit d'asile, la loi du 29 juillet 2015 modifie le Ceseda pour créer une batterie de mesures restrictives supplémentaires qui prévoient que le statut peut être refusé notamment en raison de condamnation ou si « *des raisons sérieuses de considérer que la présence en France de la personne concernée constitue une menace grave pour la sûreté de l'État* ». Dans tous les cas d'évolution de leurs droits, les étrangers en France restent soumis à l'autorité discrétionnaire et trop souvent arbitraire de l'État.

Pierre Isnard-Dupuy

L'ONF VEUT-IL BRADER SES FORÊTS ?

Dans le dossier du numéro précédent consacré aux forêts, nous évoquions les difficultés de l'Office national des forêts et de ses agents, sommés de rendre la forêt française plus compétitive. Récemment, des articles de presse et une pétition expliquaient que l'ONF serait prêt à vendre une partie de ses forêts domaniales pour combler son déficit. En interne, les sujets de mécontentement se multiplient.



Dans un entretien accordé en octobre à Challenges, Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF, a évoqué la vente de petites forêts aux collectivités territoriales, ou à des particuliers si celles-ci n'étaient pas intéressées, pour ne conserver que des grandes unités de gestion. Dans les textes, l'ONF ne peut vendre que les forêts de moins de 150 hectares non rentables et qui ne jouent aucun rôle environnemental ou social.

Cette décision « marquerait un virage sans précédent de la politique forestière de l'État qui initierait ainsi la privatisation au moins partielle du patrimoine forestier public », a réagi l'intersyndicale de l'ONF, pour qui « rien ne justifie de telles décisions contraires à l'intérêt général ». L'ONF semble aujourd'hui revenu sur sa décision. « Il y a eu un léger repli, ils ne parlent plus de ventes, mais d'échanges », affirme Philippe Berger du syndicat Snupfen-Solidaires. « Il peut y avoir des échanges avec des surfaces moins importantes, et l'argent pourra être utilisé pour autre chose que la gestion des forêts domaniales. »

Les forestiers protestent également contre la vente par la direction du seul centre national de formation forestière de l'ONF à Velaine-en-Haye près de Nancy, qu'ils occupent en signe de protestation depuis le 24 novembre. « Moins de formation, une simplification des aménagements forestiers, une concentration des efforts sur la seule production de bois, l'ONF de demain ne sera-t-il qu'une grande coopérative forestière chargée d'alimenter une filière bois déficitaire ? », s'interroge le syndicat. Cette décision intervient alors que le contrat qui lie l'ONF à l'État pour la période 2016-2020 devait être signé le 17 décembre. Il prévoit que les communes forestières mobilisent 8,5 millions de m³ de bois, soit un tiers de plus que le précédent contrat. À cette date, les occupants signeront une contre-proposition au centre de formation pour « une gestion multifonctionnelle, un financement pérenne et du personnel formé ».

Autre signe inquiétant, l'attitude de l'ONF concernant le futur parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne. L'organisme a annoncé vouloir réaliser des coupes sur le périmètre de la réserve biologique intégrale. Cette zone de 3.100 ha laissée en libre évolution, la plus grande de France, pourrait ainsi être amputée de ses plus beaux et de ses plus vieux arbres.

Guillaume

RETOUR SUR ...

... Quelques nouvelles de sujets déjà abordés dans le magazine



V. KOMSASLY 2015



KOMSASLY 2015

COP21 : QU'Y A-T-IL VRAIMENT DANS L'ACCORD DE PARIS ?

L'Accord de Paris sur le climat marque une étape, après l'échec de Copenhague, en 2009. Tous les pays sont d'accord pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et visent un réchauffement inférieur à 1,5°C. Mais sans objectifs concrets, le texte est très décevant.

« Ce marteau est petit, mais il peut faire de grandes choses ! » Telles ont été les paroles de Laurent Fabius, président de la COP21, samedi 12 décembre à 19 h 32, au moment de marquer d'un coup l'adoption de l'Accord de Paris. « *Un moment historique* », ont jubilé de nombreux pays, après un tonnerre d'applaudissements. Mais que contient réellement cet accord de Paris ? Est-il, conformément à la formule du ministre des Affaires étrangères, « *différencié, juste, durable, équilibré et juridiquement contraignant* » ? Reporterre est sceptique : il y a quelques bonnes idées, poussées par les pays en développement les plus vulnérables au changement climatique, mais elles ont été affaiblies au maximum par les pays qui ont encore intérêt à polluer.

L'accord de Paris, qui devrait rentrer en vigueur en 2020, compte 17 pages. Il est précédé d'une « *décision* » de la

COP (Conférence of parties) de 22 pages, dans laquelle sont précisés certains points de l'accord, ainsi que l'action à mener avant 2020. La portée juridique de ces deux documents est différente. La décision de COP a un pouvoir juridique relativement faible : elle peut être contredite par la décision de la COP suivante. En revanche, l'accord constitue un traité, s'il est ratifié par 55 pays représentant 55 % des émissions, et c'est un acte juridique international dont les dispositions engagent les États qui le ratifient.

DES FORMULES AU CONDITIONNEL

Cependant, la force juridique d'une proposition dépend de plusieurs critères – place et formulation. Par exemple, une proposition comme « *respecter, promouvoir et prendre en considération les droits de l'homme* »

n'est pas contraignante si elle est placée dans le préambule de l'accord. Lorsqu'elle se trouve dans un article, elle est contraignante si elle est formulée au présent ou au futur simple « *les parties doivent respecter, promouvoir...* », pas contraignante si elle est formulée au conditionnel « *les parties devraient respecter...* ». Cette nuance entre temps simple et conditionnel est également valable pour la décision de COP. Le document actuel, qui regroupe décisions et accords, compte 141 propositions formulées dans un temps simple, et 41 formulées au conditionnel.

Mais la contrainte est toute politique, puisque l'ONU ne prévoit pas de sanction pour les mauvais élèves, qui ont la possibilité de quitter l'accord trois ans après son entrée en vigueur, sans être inquiétés (article 28).

Les pays se sont fixé un objectif de long terme réellement ambitieux : « *[Contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels* » (article 2).

Cette mention à une limite de 1,5°C a été portée par les pays les plus vulnérables au changement climatique, comme les petits États insulaires, qui ont réussi à imposer leur volonté face aux réfractaires (Arabie Saoudite, en premier lieu). Cependant, l'accord ne spécifie aucun moyen véritable pour atteindre cette ambition.

Il est seulement précisé que « *les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de GES [gaz à effet de serre] dans les meilleurs délais, (...) et à opérer des réductions rapidement par la suite, (...) de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par*



les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle » (article 4). En clair, cela signifie que les États ne devront plus émettre de GES qu'ils ne seraient pas capables d'absorber (en plantant des forêts, en changeant de pratiques agricoles de sorte à améliorer le stockage du carbone dans le sol, etc.).

Cette formulation est décevante, alors qu'une précédente version du texte proposait des objectifs précis de réduction des émissions (40-70 % voire 70-95 % de réduction des émissions en 2050).

TOUS LES ÉTATS PUBLIERONT LEURS OBJECTIFS D'ÉMISSIONS

Chaque État doit se donner des objectifs de réduction des émissions de GES, indiqués dans une contribution nationale remise à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Aujourd'hui, 189 pays ont remis leurs contributions. Mais ces efforts nationaux additionnés ne suffisent pas à contenir le réchauffement sous la barre des 2°C, a fortiori de 1,5°C, comme le reconnaissent les Parties (paragraphe 17 de la décision de COP). Un cycle de révision de cinq ans des contributions nationales a donc été inscrit dans l'accord (article 4), ce qui est une très bonne chose. Mais le premier bilan mondial des contributions nationales n'aura lieu qu'en... 2023 (article 14). Un peu tard pour rectifier le tir !

Par ailleurs, « la [contribution] suivante de chaque partie représentera une progression par rapport à la [contribution] antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible », indique l'accord (article 4). Mais rien de plus précis : l'article 4 (paragraphe 4), qui engageait les pays développés à « montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus, à l'échelle de l'économie », a été reformulé in extremis au conditionnel par les États-Unis, juste avant la plénière de clôture de la COP (comme raconté dans Le journal de la COP).

Ce travail commun de publication des "contributions", avec date et méthodologie commune, constitue le cœur opérationnel de l'Accord de Paris, sa seule vraie exigence : tout le monde publiera ses données et ses objectifs, et l'on espère que l'émulation entrainera le mouvement. Ceci prolonge une disposition inscrite dès... 1992 dans la Convention sur les changements climatiques : son article 4.1.a prévoyait l'établissement, la mise à jour périodique et la publication des « inventaires nationaux des émissions ».

AUCUNE ACTION CONCRÈTE POUR LIMITER LES ÉMISSIONS

Pire, les moyens concrets de lutte contre le changement climatique sont éjectés de l'accord et renvoyés à des décisions ultérieures des COP (la prochaine aura lieu en novembre 2016 à Marrakech, au Maroc), à la portée juridique moindre. Les énergies renouvelables ne sont mentionnées que dans le préambule de la décision, et encore, seulement en ce qui concerne les pays en développement et en particulier l'Afrique. Rien sur les émissions liées aux transports maritimes et aériens, ni sur les énergies fossiles. La mise en

place d'un prix du carbone n'est mentionné que dans la décision (paragraphe 137). Par contre, l'accord ne ferme pas la porte aux marchés carbone (article 6), sur lesquels les pays riches « achètent » le droit de polluer chez eux à condition de compenser leurs émissions dans les pays en développement.

Principale victoire des pays les plus vulnérables, la mention d'une limite de réchauffement de 1,5°C. Pour le reste, les principales revendications apparaissent, mais reléguées dans la décision de COP ou dans le préambule. Tout a été bordé pour que les recours juridiques des pays en développement contre les pays développés, pour les obliger à assumer leurs responsabilités de pollueurs historiques, soient quasiment impossibles.

Autre revendication importante des pays les plus vulnérables, la mise en place d'un mécanisme de « pertes et dommages » - sorte d'assurance pour les aider à se relever après une catastrophe climatique type typhon, tempête, inondation, etc. Ce mécanisme fait bien l'objet d'un article à part dans l'accord (article 8). Seul problème, il est vide. Tout juste les parties reconnaissent-elles la « nécessité de réduire au maximum les pertes et préjudices » et évoquent-elles le mécanisme international de Varsovie, sans indiquer des objectifs d'aide financière chiffrés. Pire, la décision de l'accord précise que « l'article 8 de l'accord ne peut donner lieu ni servir de fondement à aucune responsabilité ni indemnisation » (paragraphe 52).

En 2009, lors de la conférence de Copenhague, les pays développés avaient promis aux pays en développement de leur fournir 100 milliards de dollars de financements climat, chaque année à partir de 2020. Les pays en développement étaient arrivés à la COP21 avec trois revendications relatives à ces 100 milliards : 1) la garantie d'arriver à rassembler cette somme, 2) le respect d'un équilibre entre aide à l'atténuation (déploiement d'énergies renouvelables, par exemple) et l'aide aux projets d'adaptation aux changements climatiques (construction de digues pour lutter contre la montée du niveau des mers, par exemple), et 3) la promesse que ces 100 milliards constitueront un plancher, régulièrement rehaussé après 2020.

La récolte est maigre. La somme de 100 milliards associée à la notion de plancher a été rejetée de l'accord et reléguée dans la décision de COP (paragraphe 115). L'accord lui-même ne comporte sur ce point aucun objectif chiffré, et seulement des propositions au conditionnel : « Cette mobilisation de moyens devrait présenter une progression par rapport aux efforts antérieurs » (article 9) et « la fourniture de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation » en tenant compte de « la nécessité de prévoir des ressources d'origine publiques et sous forme de dons pour l'adaptation » (article 9). Rien non plus sur le fait que ces financements seront additionnels à l'aide au développement déjà apportée, ce qui laisse craindre que des petits malins se contenteront de requalifier en « financements climat » l'aide déjà apportée par ailleurs.

Emilie Massemin, pour



ÉTAT D'URGENCE : LE RÉCIT D'ASSIGNÉS À RÉSIDENCE



Vingt-quatre militants écologistes ont été assignés à résidence en France, dont six à Rennes. Des assignations à résidence qui touchent aussi de nombreux musulmans. Obligés de pointer au commissariat à 9h, 14h et 19h, ils ne peuvent plus étudier, aller travailler, voire même emmener leurs enfants à l'école. Quant à sortir le soir ou fréquenter les terrasses de café, n'en parlons même pas quand l'État vous interdit de sortir de chez vous entre 20h et 6h.

Les assignations à résidence de vingt-quatre militants écologistes auraient été nécessaires pour assurer la sécurité de la conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP21), a affirmé le 1^{er} décembre Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Interrogé quelques jours avant sur le même sujet, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, a déclaré assumer « *totalem*ent » ces assignations de militants jugés susceptibles de manifester violemment à l'occasion de la COP21. Ces affirmations laissent les six personnes assignées de Rennes songeuses... Aucune d'entre elles n'avait en effet prévu de se déplacer à Paris pour participer aux manifesta-

tions citoyennes organisées dans le cadre de la COP21. « *Il y a aussi des personnes, comme moi, qui ne sont pas assignées mais ont interdiction de poser le pied en Île-de-France* », précise Hubert [1].

« LES ARRÊTÉS D'ASSIGNATION MENTIONNENT DES FAITS IMAGINAIRES »

Militantes dans divers mouvements sociaux locaux, et notamment au sein de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (NDDL), les personnes assignées ou « *interdites d'Île-de-France* » n'ont jamais été ni

condamnées, ni interpellées pour leurs engagements. « Bien sûr, on va régulièrement à NDDL, notamment pour faire des travaux agricoles, participer à des récoltes, en rapporter une partie sur Rennes. Mais nous faisons ça publiquement. Rien n'est camouflé. Il y a un vrai décalage entre ce qu'on fait et ce qu'ils nous imposent », ajoute Hubert. Âgés de 24 à 30 ans, ils sont obligés de pointer à 9h, 14h et 19h. Et à 20h, retour à la maison avec interdiction d'en sortir avant 6h le lendemain matin.

« L'état d'urgence nous place dans un régime d'exception, avance Sylvain, et permet de procéder à des arrestations basées sur de simples suspicions. » « J'ai été assigné à résidence sur la base de mon profil militant et de mon intention supposée d'aller à Paris, poursuit Camille. Mais les arrêtés d'assignation mentionnent des faits imaginaires. Certains se sont vus reprocher d'avoir participé à une manifestation à Pont-de-buis dans le Finistère alors qu'ils n'y étaient même pas ! [2] » Des approximations dont semble n'avoir que faire le tribunal administratif de Rennes. Ce lundi 30 novembre, les requêtes en référé-liberté déposées par cinq personnes assignées ont toutes été rejetées. Et les motifs de l'arrêt d'assignation du ministre de l'Intérieur ont tous été repris, y compris les présences fantômes à Pont-de-buis. Ou des interpellations supprimées.

ÉTUDIER, TRAVAILLER, EMMENER LES ENFANTS À L'ÉCOLE : IMPOSSIBLE !

« En se contentant de reprendre à son compte les arguments du ministre de l'Intérieur et en empêchant toute discussion contradictoire sur les éléments ayant conduit à l'assignation à résidence des militants écologistes rennais, le tribunal administratif démissionne et fait corps avec la position du ministre de l'intérieur sous l'état d'urgence », rétorque Marie Dosé, avocate des personnes assignées. Interpellé sur les difficultés d'organisation d'un étudiant, le juge lui a simplement conseillé de sécher les cours...

« Le juge prétend par ailleurs qu'une personne qui ne peut pas aller travailler peut se voir accorder des congés. Et que les parents qui ne peuvent pas emmener leur enfant à l'école n'ont qu'à demander à quelqu'un d'autre de le faire », rapporte aussi Marie Dosé. Qui s'apprête à déposer un recours devant le Conseil d'État, démontrant « l'urgence » de la demande de suspension des ordonnances d'assignation. En l'absence « d'urgence », le juge peut mettre entre neuf mois et un an à statuer sur le recours déposé par les personnes assignées.

VERS LE BLOCAGE DE TOUT MOUVEMENT SOCIAL ?

« Nos journées sont réglées par un régime de contrainte, reprend Sylvain. Elles sont hachées. En plus, on habite en banlieue et on doit pointer au centre. Cela nous prend une heure à chaque fois. » « C'est fatigant et pénible », ajoute Camille. « Peut-être que cela fonctionne au final. On finit par se laisser et rentrer dans le rang... » Les jeunes gens restent persuadés que ces procédés vont

se reproduire à l'avenir. « Ils risquent de faire ça avant chaque mouvement social, pense Hubert. Pour bloquer toute mobilisation. »

Les interdictions de territoire avaient déjà été utilisées en novembre 2012 au moment de la tentative d'expulsion de la ZAD de Notre-dame-des-Landes. Certains militants n'avaient plus le droit d'aller en Loire-Atlantique, ou dans les communes situées proximité de la ZAD. « On colle de plus en plus aux méthodes de répression de la police italienne, prévient de son côté Sylvain. De nombreux militants opposés à la ligne grande vitesse Lyon-Turin ont été assignés à résidence. Certains d'entre eux ont été interdits de résidence dans les villes où ils habitaient ! Plusieurs d'entre eux ont fait de la prison. »

« DU CÔTÉ DES MUSULMANS, C'EST ENCORE PIRE »

« Nous ne souhaitons pas insister sur notre seul profil militant, précise Hubert. Du côté des musulmans, c'est encore pire. Dans certains quartiers, ici à Rennes, certaines personnes sont assignées jusqu'à la fin de l'état d'urgence, c'est-à-dire pour trois mois, au moins... Et elles n'ont pas forcément de liens avec l'islam radical. » Dans une page wiki consacrée au « recensement des joies (ou pas) de l'état d'urgence en France », la Quadrature du net liste une partie des histoires improbables des personnes de confession musulmane assignées à résidence ou perquisitionnées. Parmi ces récits : celui de Samir Oueldi, raconté par le Bondy blog. Informaticien, collaborant régulièrement avec des associations de charité musulmanes, ce jeune père de famille a été perquisitionné en pleine nuit, plaqué au sol et menotté, avec sa femme. Leur appartement a été mis sens dessus-dessous.

Ailleurs, Lucien a vu son appartement pris d'assaut, il s'est retrouvé face à une arme à feu et plaqué à genoux contre sa baignoire, contraint d'entendre comme commentaire « Eh, c'est pas la direction de la Mecque, ça ! » La situation est telle que le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a édité un « guide pratique » sur les perquisitions et assignations à domicile. « Encadrer l'état d'urgence, c'est urgent ! » plaident par ailleurs des islamologues, enseignants et responsables associatifs. « Nous constatons des dérives à la fois dans la désignation des personnes ciblées, qui sont dans leur majorité d'honnêtes citoyens, et dans la façon de procéder, parfois violente. Nous déplorons cette situation qui tend à criminaliser les musulmans et à les désigner comme des terroristes en puissance. » L'état d'urgence dure depuis un peu plus de deux semaines. Qu'en sera-t-il dans trois mois ?

Nolwenn Weiler, pour

basta!
www.bastamag.net

[1] Les prénoms des personnes ont été modifiés, à leur demande.

[2] Fin octobre, une manifestation a eu lieu à Pont-de-buis dans le Finistère, où une usine méconnue fabrique grenades et balles, utilisées pour la répression policière.

LA GAZETTE DE GOUZY

> Reflexion, expérimentations et luttes sociales

**« NOUS N'AVONS JAMAIS ÉTÉ
VÉRITABLEMENT EN DÉMOCRATIE »**



[HTTP://LAGAZETTEDEGOUZY.FR/](http://lagazettedegouzy.fr/)

LES DEUX ÂGES DE LA DÉMOCRATIE

NOUS VIVONS DANS UNE « DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ».

PAR LE VOTE, NOUS DÉLÉGUONS NOTRE POUVOIR POLITIQUE À DES REPRÉSENTANTS. POURRAIT-IL EN ÊTRE AUTREMENT ? PAS VRAIMENT SELON L'HISTOIRE OFFICIELLE.



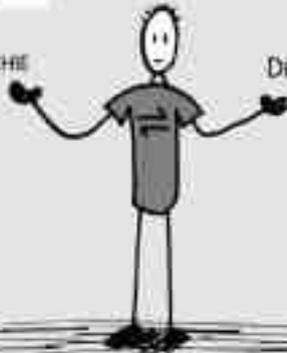
NOTRE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE SERAIT LA FORME POLITIQUE LA PLUS NATURELLE POSSIBLE, FRUIT DE PLUS DE 2000 ANS D'HISTOIRE.

AFFIRMER CELA REVIENT POUTRANT À NIER L'HISTOIRE, OU PLUTÔT À LA RÉÉCRIRE. QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES PERMETTENT DE SAISIR LE CARACTÈRE ARBITRAIRE DE NOS INSTITUTIONS POLITIQUES.

JUSQU'AU XVIIIÈME SIÈCLE, SEULS DEUX RÉGIMES POLITIQUES SONT POSSIBLES. LA MONARCHIE TOUT D'ABORD. ELLE A COURS ALORS EN FRANCE DEPUIS 1300 ANS.

MONARCHIE

DÉMOCRATIE



LA DÉMOCRATIE ENSUITE, DANS UN SENS BIEN DIFFÉRENT DE CELLE QUE NOUS CONNAISSONS AUJOURD'HUI.

LE PEUPLE ENTIER DÉCIDE PAR LUI-MÊME,

DIRECTEMENT, SANS RECOURIR À DES

REPRÉSENTANTS. CE QUE

L'ON NOMMERAIT

AUJOURD'HUI, PAR

ABUS DE LANGAGE,

« DÉMOCRATIE DIRECTE »

LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE EN EST

CERTAINEMENT L'EXEMPLE LE PLUS

CONNU. LES LOIS ÉTAIENT DISCUTÉES

ET VOTÉES À L'« ECCLESIA »,

L'ASSEMBLÉE DE TOUS LES CITOYENS.



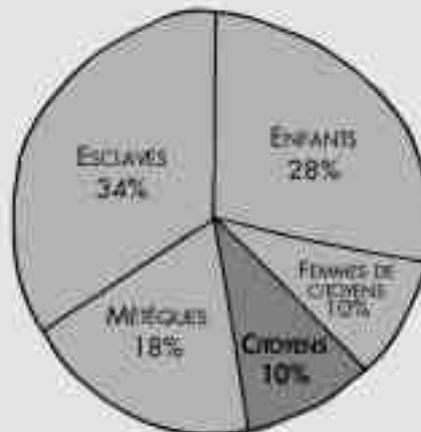
CES DERNIERS, SANS CONDITION DE RICHESSE, POUVAIENT S'Y RENDRE. D'AUTRES INSTITUTIONS ÉTAIENT BASÉES SUR LE TIRAGE AU SORT.

C'ÉTAIT LE CAS DE LA « BOULÉE », AUSSI APPELÉE LE « CONSEIL DES CINQ-CENTS », ORGANE CENTRAL DU POUVOIR ATHÉNIEN QUI ÉTAIT CHARGÉ DE PRÉPARER LES LOIS, DE GÉRER LES FINANCES ET DE CONTRÔLER LES MAGISTRATS.



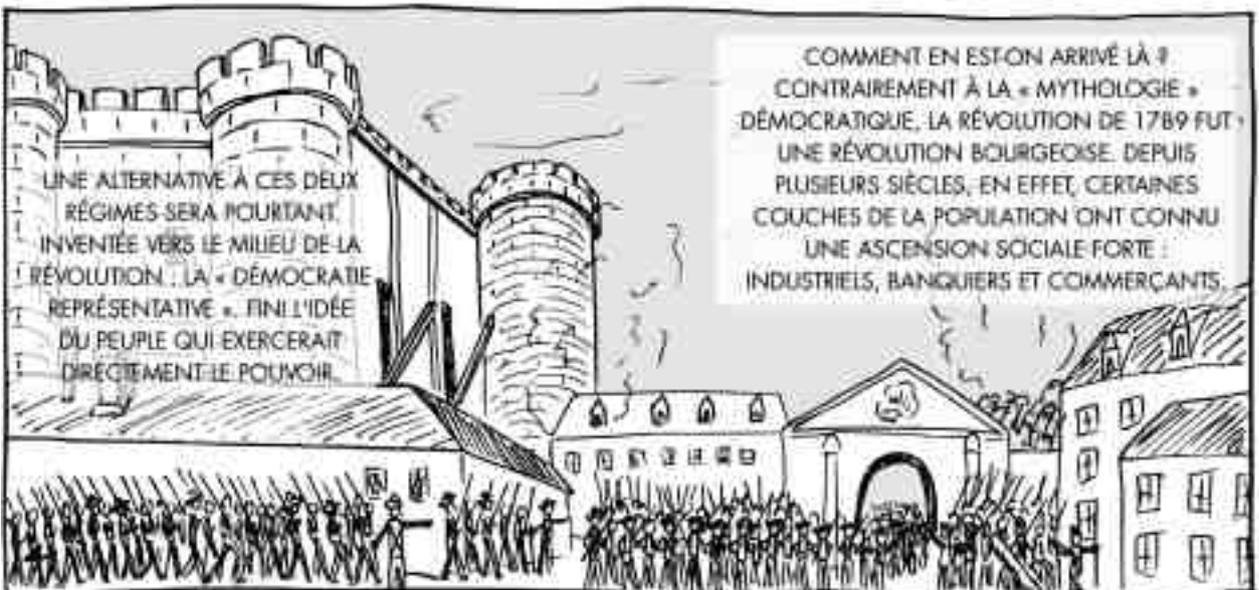
CE SYSTÈME POLITIQUE, QUI A FONCTIONNÉ DURANT ENVIRON 200 ANS, VISAIT ENTRE AUTRES À LUTTER CONTRE L'OLIGARCHIE, C'EST-À-DIRE LA CONFISCATION DU POUVOIR PAR UN PETIT GROUPE DE PERSONNES. LE PRINCIPAL DÉFAUT DE CE SYSTÈME ÉTAIT QUE SEULS 10 % DES ATHÉNIENS POUVAIENT JOUIR DU TITRE DE « CITOYEN ».

LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS ÉTAIENT EN EFFET EXCLUS DE LA COMMUNAUTÉ POLITIQUE. LES PRINCIPES DE BASE D'UNE DÉMOCRATIE POPULAIRE ÉTAIENT NÉANMOINS POSÉS, AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, SEULES CES DEUX OPTIONS EXISTENT - MONARCHIE OU DÉMOCRATIE.



UNE ALTERNATIVE À CES DEUX RÉGIMES SERA POURTANT INVENTÉE VERS LE MILIEU DE LA RÉVOLUTION : LA « DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ». FINI L'IDÉE DU PEUPLE QUI EXERCERAIT DIRECTEMENT LE POUVOIR.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ? CONTRAIREMENT À LA « MYTHOLOGIE » DÉMOCRATIQUE, LA RÉVOLUTION DE 1789 FUT UNE RÉVOLUTION BOURGEOISE. DEPUIS PLUSIEURS SIÈCLES, EN EFFET, CERTAINES COUCHES DE LA POPULATION ONT CONNU UNE ASCENSION SOCIALE FORTE : INDUSTRIELS, BANQUIERS ET COMMERÇANTS.



LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITALISME VA ACCÉLÉRER LE MOUVEMENT. CETTE « BOURGEOISIE » TIENS L'ÉCONOMIE DU PAYS MAIS RESTE LARGEMENT EXCLUE DU POUVOIR POLITIQUE, AUX MAINS DU ROI ET DE LA NOBLESSE. MALGRÉ SON SOUTIEN À LA BOURGEOISIE, L'ÉTAT ROYAL FINIT PAR DEVENIR UN OBSTACLE À L'ESSOR DE L'ÉCONOMIE.



UNE LARGE PARTIE DES RICHESSES CRÉÉES SONT EN EFFET ACCAPARÉES PAR LA MONARCHIE, AU LIEU D'ALIMENTER LA CROISSANCE. CES NOUVEAUX RICHES VONT ALORS DEVENIR LES MENEURS DE LA RÉVOLUTION ET S'APPUYER SUR UNE PARTIE DU PEUPLE.

UNE FOIS AU POUVOIR, L'ENJEU POUR LA BOURGEOISIE FUT D'EN ÉCARTER CE MÊME PEUPLE.

L'IDÉE D'UNE DÉMOCRATIE RÉELLE ÉTAIT IMPENSABLE. L'ESSENCE FONDAMENTALE DE LA « DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE » S'EXPRIME EN TOUTE CLARTÉ DANS LES PROPOS DE L'UN DE SES PENSEURS, EMMANUEL JOSEPH SIEYÈS.



EN 1789, CELUI-CI DÉCLARA :

« SI [LES CITOYENS] DICTAIENT DES VOLONTÉS, LA FRANCE NE SERAIT PLUS CET ÉTAT REPRÉSENTATIF : CE SERAIT UN ÉTAT DÉMOCRATIQUE. LE PEUPLE, JE LE RÉPÈTE, DANS UN PAYS QUI N'EST PAS UNE DÉMOCRATIE (ET LA FRANCE NE SAURAIT L'ÊTRE), LE PEUPLE NE PEUT PARLER, NE PEUT AGIR QUE PAR SES REPRÉSENTANTS. »

À UNE CONCEPTION POPULAIRE ET CONVIVIALE DE LA DÉMOCRATIE, S'OPPOSE Désormais celle élitiste et autoritaire de la « DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ». LA SECONDE L'EMPORTE, AU MOINS TEMPORAIREMENT, SUR LA PREMIÈRE. C'EST CE QUE L'ON PEUT APPELER LES « DEUX ÂMES DE LA DÉMOCRATIE ».



LA PRÉTENDUE CONTINUITÉ ENTRE CES DEUX FORMES DE DÉMOCRATIE MASQUE EN RÉALITÉ LA DOMINATION DE L'UNE SUR L'AUTRE. POUANTANT, L'ESPRIT D'UNE DÉMOCRATIE RÉELLE ET CONVIVIALE N'A PAS TOTALEMENT DISPARU. IL RESSURGIT RÉGULIÈREMENT À TRAVERS LES LUTTES SOCIALES, LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LES ASSEMBLÉES POPULAIRES.

LES MYTHES AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE



AU CŒUR DE LA « DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE » SE TROUVENT DEUX FIGURES ESSENTIELLES : LE REPRÉSENTANT POLITIQUE D'UN CÔTÉ ET LE CITOYEN DE L'AUTRE.

CE COUPLE, LARGEMENT IDÉALISÉ, REPOSE SUR DES « MYTHES ». CES CROYANCES NE RÉSISTENT PAS À L'ÉPREUVE DES FAITS. SELON UN PREMIER « MYTHE », LES ÉLUS REPRÉSENTERAIENT FIDÈLEMENT LE POINT DE VUE DE LEURS ÉLECTEURS, C'EST-À-DIRE L'« INTÉRÊT GÉNÉRAL ».

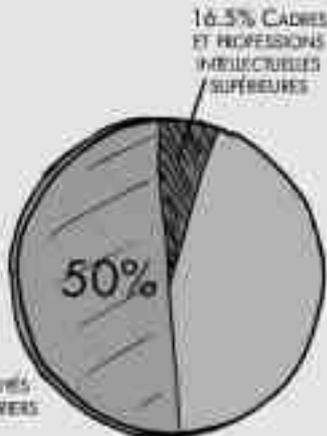
DANS LA CONCEPTION FRANÇAISE, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EST VU COMME S'OPPOSANT AUX INTÉRÊTS PARTICULIERS. C'EST CE QUI RÉSULTERAIT DE « LA VOLONTÉ DE LA COLLECTIVITÉ DES CITOYENS ».



COMME LE DIT L'ARTICLE 6 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, « LA LOI EST L'EXPRESSION DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ». POURTANT, COMME LE MONTRENT DE NOMBREUX TRAVAUX DE SCIENCES POLITIQUES, IL S'AGIT D'UN « MYTHE ».

TOUT D'ABORD, NOS DÉPUTÉS NE SONT SOCIALEMENT PAS REPRÉSENTATIFS DU PEUPLE.

COMME L'EXPLIQUE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS, EN 2012 SEULS 3 % DES DÉPUTÉS PROVIENNENT DU RANG DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS.



EMPLOYÉS ET OUVRIERS

16.5% CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

POPULATION ACTIVE - 2012

Source: Observatoire des inégalités.

TANDIS QU'« À L'INVERSE, LES CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES REPRÉSENTENT 82 % DE L'ENSEMBLE. »

NOS REPRÉSENTANTS POLITIQUES NE SONT DONC SOCIOLOGIQUEMENT PAS REPRÉSENTATIFS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION. ENSUITE, LES POLITIQUES DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS DES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE. LA POLITIQUE TEND À DEVENIR UNE FIN EN SOI. ON PEUT AINSI ESPÉRER Y FAIRE CARRIÈRE.



L'ENJEU POUR DE NOMBREUX POLITIQUES EST ALORS D'ACQUÉRIR LES MEILLEURES POSITIONS POSSIBLES. LORSQU'UN TEL PREND PUBLIQUEMENT PARTI SUR TEL SUJET, AU NOM DE L'« INTÉRÊT GÉNÉRAL », C'EST SOUVENT BIEN PLUS EN FONCTION DE SES PROPRES INTÉRÊTS QUE DE VÉRITABLES CONVICTIONS.

LAURENT FABIUS

27 ANS DÉPUTÉ ENTRE 1978 ET 2012 (9 ÉLECTIONS)

5 X MINISTRE
1 X 1ER MINISTRE
1 X DÉPUTÉ EUROPÉEN
10 MANDATS LOCAUX

IL PEUT S'AGIR DE CONQUÉRIR UN POSTE PRESTIGIEUX, DE LE MAINTENIR OU DE CHERCHER À RÉALISER UNE ALLIANCE SUSCEPTIBLE D'AMÉLIORER SA CARRIÈRE. LA POSITION DE SÉGOLENE ROYAL VIS-À-VIS DU NUCLÉAIRE EST À CET ÉGARD SIGNIFICATIVE.



EN 2011, CELLE-CI DÉCLARE ÊTRE EN FAVEUR DE LA SORTIE DU NUCLÉAIRE :

MON CHOIX, C'EST QUE L'ON PEUT SORTIR DU NUCLÉAIRE EN 40 ANS.

ELLE N'EST ALORS QUE CANDIDATE AUX PRIMAIRES DU PARTI SOCIALISTE EN VUE DES PRÉSIDENTIELLES.

EN 2014, CELLE QUI EST DEVENUE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE TIENT UN TOUT AUTRE DISCOURS.

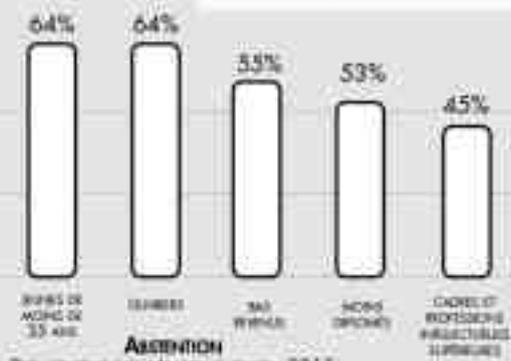


NOUS NE SORTIRONS PAS DU NUCLÉAIRE, CE N'EST PAS LE CHOIX QUI EST FAIT.

COMMENT EXPLIQUER CE REVIREMENT TOTAL AUTREMENT QUE PAR DES POSTURES STRICTEMENT PERSONNELLES ? C'EST CE QUI FAIT DIRE À CERTAINS QUE « LES REPRÉSENTANTS SERVENT LES REPRÉSENTÉS DANS LA MESURE OÙ [...] ILS SE SERVENT EN LES SERVANT. »*

SELON UN SECOND « MYTHE », LES CITOYENS SERAIENT ÉGAUX POLITIQUEMENT. TOUS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT IDENTIQUEMENT INTÉRESSÉS, INFORMÉS ET COMPÉTENTS POUR SE PRONONCER SUR LES QUESTIONS D'ORDRE POLITIQUE.

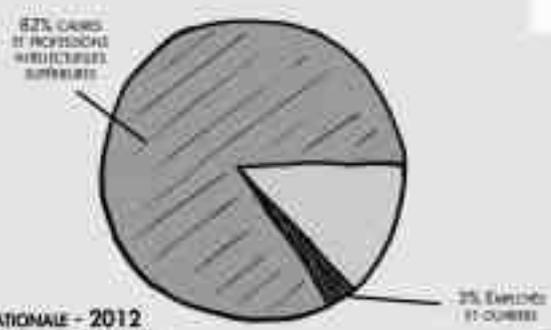
C'EST SUR CE PRÉSUPPOSÉ QUE REPOSE LE VOTE. OR, LÀ AUSSI, IL S'AGIT D'UN « MYTHE ». LE RAPPORT AUX QUESTIONS POLITIQUES VARIE EN RÉALITÉ ÉNORMÉMENT SELON L'ÂGE, LE SEXE, L'APPARTENANCE SOCIALE ET SURTOUT SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION.



L'INTÉRÊT POUR LES QUESTIONS D'ORDRE POLITIQUE, LE NIVEAU D'INFORMATION ET LA DISPOSITION À SE SENTIR CONCERNÉ ET COMPÉTENT SONT DES QUALITÉS INÉGALEMENT POSSÉDÉES.

PLUS ON DESCEND DANS LA HIÉRARCHIE SOCIALE ET MOINS LES INDIVIDUS SE SENTENT COMPÉTENTS ET LÉGITIMES POUR S'ENGAGER DANS DES ACTIVITÉS POLITIQUES.

CELA CONDUIT EN DÉFINITIVE LES PLUS PUISSANTS ET LES PLUS DIPLOMÉS « À MONOPOLISER LES ACTIVITÉS POLITIQUES ET LES POSITIONS DE POUVOIR QU'ELLES ATTRIBUENT. » *



SI LES ÉLUS NE REPRÉSENTENT BIEN SOUVENT QUE LEURS PROPRES INTÉRÊTS OU CEUX DES GROUPES SOCIAUX DONT ILS FONT PARTIE, ET SI LES CITOYENS SONT INÉGAUX FACE À LA POLITIQUE, NE SERAIT-IL PAS TEMPS D'EN FINIR AVEC CETTE CONCEPTION ÉLITISTE ET AUTORITAIRE DE LA DÉMOCRATIE ?

IL S'AGIRAIT ALORS DE POSER COMME PRINCIPE FONDAMENTAL QUE LA DÉMOCRATIE N'EST PAS RÉSERVÉE À CEUX QUI Y SERAIENT NATURELLEMENT PRÉDISPOSÉS.



ELLE S'APPREND.

* CHAMP LIBRE AUX SCIENCES SOCIALES, MAIRIE DE LA CONNASSANCE LIBRE, 2013



LUTOPIK EST UN MAGAZINE INDÉPENDANT, qui n'appartient à aucune entreprise, parti politique ou fonds de pension. Bolloré ne peut pas nous virer et la pub ne peut pas nous renflouer, on n'en veut pas dans nos colonnes. Ce sont les lecteurs qui nous font vivre, et pour que l'aventure continue, nous avons besoin de vous. Si vous appréciez Lutopik et que vous souhaitez nous aider à le diffuser plus largement, quatre options s'offrent à vous :



ACHETER PLUSIEURS NUMEROS à un tarif préférentiel pour les distribuer autour de vous.



EN PARLER AUTOUR DE VOUS, faire tourner vos exemplaires, partager nos articles sur Internet, nous suivre sur les réseaux sociaux, etc.



NOUS PROPOSER DE NOUVEAUX POINTS DE VENTE, vous habitez une région où Lutopik n'est pas encore disponible, vous connaissez une librairie, une épicerie bio, un petit café, etc. où nos revues seraient les bienvenues, dites-le nous et on les contactera.



TENIR UN STAND LUTOPIK lors d'une manifestation près de chez vous (salon, foire, marché, festival...) : on vous enverra alors un paquet de magazines, quelques bulletins d'abonnement et des plaquettes du journal.

NOS POINTS DE VENTE
Voici la liste par département de nos points de vente (MP=Maison de la presse).

01- Bourg-en-Bresse: MP 02- Laon : MP 03- Moulins: MP 04- Forcalquier: Jojoba 06- Menton : MP 09- Foix: Majuscule, Saint-Girons : A la Lettre et La Mousson 10- Troyes: MP 12- Espalion : MP 13- Martigues : MP, Marseille: Transit 17- La Rochelle: MP 21- Dijon: Grangier, Black Market 22- Trégastel: MP 23- Gentioux Pigerolles: La Loutre par les cornes 25- Besançon: MP, Les Sandales d'Empédocle, l'Autodidacte, Pontarlier: La Tisanerie, Librairie Rousseau, Serre-les-Sapins: Croc'Nature, Labergement-St-Marie: tabac presse, Miserey-Salines: Biocoop 26-Die: Mosaïque 29- Le Guilvinec: MP La Frégate 31- Toulouse: TerraNova 35- Rennes: MP 37- Tours: La boîte à Livres 38- Grenoble : Antigone, La dérive 39- Champagne : MP, Mouchard: MP, Lons-Le-Saunier: Guivelle 41- Blois: Labbé 42- Montbrison: Plein Ciel 44- Nantes: Vent d'Ouest, Chateaubriant: La Charrue 45 - Giens: Au fil des Mots 54- Nancy: L'autre rive 58- Nevers : MP 59- Lille: Le Bateau livre 62- Ba-paume : MP 64- Hasparren: MP, Hendaye Plage: MP 67- Strasbourg: Quai des Brumes 69- Lyon: Le Bal des Ardents, Passages, La Gryffe, Villefranche-sur-Saône: MP, Boutique des Marais, Le Bois d'Oingt: Buisantines 75- Paris: Publico, Les Guetteurs de Vent, Libralire, L'Humeur vagabonde, Presse à livres, l'Atelier, Le Monte en l'air 78- Montigny-le-Bretonneux: Le Pavé du Canal 80- Amiens:MP 85- Les Sables d'Olonne: MP 93- Montreuil: Folies d'encre.

ANCIENS NUMEROS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE : LUTOPIK.COM



Pour tout renseignement : contact@lutopik.com



